

**MISE EN ŒUVRE DU LIBRE ACCÈS :
RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL ABRC-RCDR SUR LE LIBRE
ACCÈS**

19 OCTOBRE 2012

SOMMAIRE

Le libre accès (LA) est un mouvement qui vise à offrir un accès sans restriction aux résultats de la recherche et des études savantes et qui trouve son origine au début des années 1990, dans le milieu de la recherche scientifique, partiellement inspiré par la montée en puissance d'Internet et l'évolution des technologies de l'information. Les récentes évolutions attestent un élan international croissant pour l'établissement de politiques nationales en matière de libre accès. **Nous avons à présent atteint un stade auquel le dialogue au sujet de l'accès du public aux résultats de la recherche s'articule autour des moyens de mettre en œuvre le libre accès, et non pas autour de son avancement.**

Dans le présent rapport, le Groupe de travail sur le libre accès (GTLA), créé conjointement par l'ABRC et le RCDR, s'est intéressé à ce qu'il est possible de faire pour promouvoir le LA dans le contexte de la recherche et des éditions savantes au Canada, tout en tenant également compte des intérêts variés des organisations membres des bibliothèques de l'ABRC et des établissements du RCDR. Ce rapport met aussi l'ABRC et le RCDR au défi de continuer leur collaboration inédite, débutée avec ce groupe de travail, sur le libre accès.

Les bibliothèques universitaires ont clairement manifesté leur appui à la publication en libre accès et comptent parmi ses plus fervents adeptes. De nombreuses bibliothèques ont cessé d'être de simples consommateurs, et sont passées activement à des rôles d'appui à la production pour la publication en LA en offrant une variété de services de communications savantes – fonds pour les auteurs en LA, parrainage d'initiatives de LA, dépôts locaux, hébergement de revues, entre autres appuis. Les bibliothèques de recherche et universitaires au Canada peuvent être fières de leurs accomplissements remarquables dans le domaine du libre accès.

Au cours de l'année écoulée, le GTLA a réalisé que les enjeux liés au LA se font jour à un rythme accéléré. Le Canada ne s'est pas encore doté d'un organe national comme SPARC pour apporter une réponse et un appui rapides aux politiques et autres initiatives en matière de LA. Le GTLA reconnaît l'importance de mettre en place un groupe de travail pour diriger les initiatives canadiennes en matière de LA, pour assurer la sensibilisation aux politiques et paramètres juridictionnels canadiens. Une recommandation clé est que l'ABRC et le RCDR déploient des efforts conjoints et coordonnés et mettent en place un groupe de travail actif pour diriger le mouvement du LA dans le milieu externe vers les bibliothèques comme dans le milieu des bibliothèques lui-même. L'objectif de ce groupe n'est pas de remplacer ou de copier les efforts du SPARC, mais de compléter leurs initiatives et d'incorporer les distinctions, juridiques, et autres, canadiennes. Il est par ailleurs envisagé que ce nouveau groupe assume la responsabilité de nombreuses autres recommandations formulées dans le rapport.

Le GTLA estime que la défense d'une cause dans son sens le plus large demeure un domaine clé exigeant une attention sérieuse, tant dans le milieu des bibliothèques que celui de la recherche. On constate un besoin pour une approche de la promotion plus systématique et coordonnée à l'échelle nationale, plutôt que des initiatives isolées et ponctuelles. Tout aussi important est le fait que l'ABRC et le RCDR puissent mobiliser les organismes nationaux de subvention de la recherche – FCI, IRSC, CRSNG et CRSH – pour aider ces groupes à formuler et mettre en œuvre des politiques et des procédures en matière de LA, avec un accent sur le ou les rôles que les bibliothécaires universitaires pourraient assumer. Le GTLA a décelé une autre possibilité pour l'ABRC et le RCDR de promouvoir les stratégies de LA à l'échelle nationale en communiquant avec le corps professoral et les chercheurs dans le cadre de leurs

conférences annuelles et de leurs réunions de sociétés savantes, ainsi qu'en offrant des ateliers sur le LA, entre autres contributions.

Les notions de paternité d'une œuvre et d'édition savante évoluent rapidement dans l'ère numérique. Elles comportent de nouvelles formes de présentation des résultats de la recherche, de nouveaux modes d'interaction avec les travaux de recherche, de nouveaux modèles de distribution ainsi qu'une tendance croissante à établir des modèles qui encouragent le libre flux des échanges d'information par le biais de divers mécanismes de libre accès. Les comités universitaires de promotion et de nomination se débattent pour évaluer les formes les plus récentes de communications savantes qu'ils reçoivent. Les activités institutionnelles locales doivent demeurer la cible des initiatives de LA et les bibliothèques devraient améliorer leur compréhension du point de vue des professeurs et appuyer l'expérimentation dans une palette d'initiatives de LA et autres activités « ouvertes » à l'échelle institutionnelle.

Un défi commun aux membres de l'ABRC et du RCDR est l'élaboration d'une stratégie pour s'atteler aux initiatives liées au LA susceptibles d'être élevées à l'échelle nationale et au-delà, en particulier lorsque l'aide financière continue est un besoin fondamental. À l'heure actuelle, le GTLA estime qu'une approche expéditive à l'échelle nationale viserait à définir des projets ou des initiatives spécifiques susceptibles de mobiliser un engagement actif de la part des membres de l'ABRC et du RCDR, pour établir des procédures et des modèles de financement éventuels, en plus de recenser les pratiques exemplaires qui pourraient ensuite être appliquées à d'autres initiatives internationales.

Il a été demandé au GTLA d'explorer et recommander des méthodes pratiques d'intégration du LA dans les accords de contenu, un secteur plus généralement du ressort du RCDR. Le GTLA a proposé certaines mesures qui font appel à l'expertise du RCDR en matière d'élaboration des modalités d'une licence modèle et de négociation avec les fournisseurs. L'intention est que ces mesures veillent aux intérêts des bibliothèques et de leurs communautés, de sorte que les services que ces dernières reçoivent sous quelque forme que ce soit dans le secteur commercial en matière de LA puissent prendre forme. Avant d'agir, les membres du RCDR devront donner le mandat d'inclure le libre accès comme priorité lors de négociations avec les fournisseurs à l'organisation.

Le GTLA a rédigé les recommandations contenues dans ce rapport dans la perspective des objectifs définis dans son mandat – faire progresser de façon concertée l'étude et la valorisation de modèles viables de libre accès, en tant qu'élément d'un écosystème d'accès au meilleur coût au contenu savant au Canada. Le GTLA souhaitait également formuler des recommandations qui puissent évoluer de la phase exploratoire au mode de mise en œuvre. Le rythme accéléré auquel les événements se sont produits au cours de l'année écoulée a renforcé la nécessité de prendre des mesures et d'agir rapidement.

Recommandations

1. Qu'un groupe de travail conjoint de l'ABRC et le RCDR crée une stratégie nationale coordonnée sur le LA et que celui-ci soit capable de répondre rapidement et de façon proactive dans un environnement de LA en constante évolution. Ce groupe devrait avoir un mandat élargi avec une période de temps allongé afin d'agir au nom de l'ABRC et du RCDR sur les questions de LA qui touchent les membres de près. Il devrait être chargé de la mise en œuvre de nombre des recommandations qui suivent dans le rapport du GTLA et servir de conduit pour les activités du SPARC au Canada.
2. Que l'ABRC et le RCDR, par l'entremise du groupe proposé dans la Recommandation 1, facilitent la création d'une solide communauté nationale de pratique du LA, jouissant de relations de qualité avec

les groupes et consortiums régionaux, en soutenant les événements et communications en personne et virtuels pour les bibliothécaires à l'échelle nationale.

3. Que l'ABRC et le RCDR, par l'entremise du groupe proposé dans la Recommandation 1, mobilisent les organismes nationaux de subvention de la recherche – SCI, IRSC, CRSNG et CRSH – pour aider ces groupes à formuler et mettre en œuvre des politiques et procédures en matière de LA, avec un accent sur le ou les rôles que les bibliothécaires universitaires pourraient assumer, notamment :

- Appui des mandats institutionnels en matière de LA,
- Aide à la préparation de plans de gestion du LA et des données pour les propositions de recherche;
- Création d'une infrastructure et d'outils comme les dépôts institutionnels pour assurer un accès permanent aux résultats de la recherche.

4. Que l'ABRC et le RCDR, par l'entreprise du groupe proposé dans la Recommandation 1, établissent un programme de promotion du LA qui cible la participation à des conférences annuelles et à des réunions des sociétés savantes d'universitaires et de chercheurs canadiens.

5. Que les représentants des membres de l'ABRC et du RCDR (en général les directeurs de bibliothèque ou leurs délégués) mobilisent à leur échelle les administrateurs et les professeurs de toutes les disciplines et de tous les ordres universitaires pour discuter des questions préoccupantes en matière de LA, notamment :

- La façon dont la participation à des initiatives de LA est évaluée à l'heure actuelle par leurs campus, eu égard à la promotion et aux nominations, et les lacunes actuelles dans leurs capacités pour ce faire;
- Recueillir leurs idées relativement à d'autres mesures qu'ils pourraient préférer voir adoptées à l'avenir eu égard à la promotion et à l'évaluation des nominations pour les formes de recherche en évolution.

6. Que les représentants des membres de l'ABRC et du RCDR (en général les directeurs de bibliothèque ou leurs délégués) encouragent et appuient l'expérimentation d'une variété d'initiatives de LA et autres activités d'« ouverture » à l'échelle institutionnelle. Les bibliothèques membres pourraient examiner ces exemples : fonds pour les auteurs en LA; infrastructure associée au LA; modèles d'édition des manuels en LA et autres initiatives d'éducation en libre accès; ainsi que des modèles de publication pour les professeurs. Cette expérimentation aurait de meilleures chances d'aboutir si entreprise collectivement à l'échelle des facultés ou des campus afin de favoriser les aides financières en matière d'infrastructure.

7. Que l'ABRC et le RCDR, par l'entremise du groupe proposé dans la Recommandation 1, œuvrent avec la FCSH, la CALJ et le CRSH à l'élaboration d'un modèle national de viabilité du LA pour les revues en sciences humaines publiées au Canada par les sociétés savantes qui sont représentées collectivement par la FCSH et la CALJ.

8. Que l'ABRC et le RCDR, par l'entremise du groupe proposé dans la Recommandation 1, établissent des critères pour sélectionner tous les ans au moins une initiative de LA concluante à prendre en compte à des fins d'aide financière ou autre à l'échelle nationale par le collectif des membres de l'ABRC et du RCDR.

9. Que le RCDR obtienne un mandat de ses membres afin d'encourager l'utilisation des modèles d'édition en libre accès. Ceci peut inclure la mobilisation des fournisseurs commerciaux afin d'assurer:

- La transparence des tarifs des éditeurs pour la prise en charge du LA, p. ex., information explicite sur la relation entre les frais de publication des articles en LA et les frais d'abonnement;
- L'intégration des modalités en matière de LA dans les licences avec les fournisseurs, p. ex., conformité au mandat des organismes subventionnaires en matière de LA, langage spécifique sur les droits d'auteur, utilisation accrue des licences Creative Commons pour les auteurs;
- Négociation de frais de publication d'articles en LA plus favorables avec les fournisseurs.

MISE EN ŒUVRE DU LIBRE ACCÈS : RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL ABRC-RCDR SUR LE LIBRE ACCÈS

1. Contexte

Le libre accès (LA) est un mouvement qui vise à offrir un accès sans restriction aux résultats de la recherche et des études savantes et qui trouve son origine au début des années 1990, dans le milieu de la recherche scientifique, partiellement inspiré par la montée en puissance d'Internet et l'évolution des technologies de l'information. Au cours de la décennie écoulée, le libre accès a été appliqué à tous les types de résultats de recherche, reconnu par les établissements, les organismes gouvernementaux et les organismes subventionnaires de la recherche dans le monde entier, comme une initiative critique¹, et nous avons à présent atteint un stade auquel le dialogue au sujet de l'accès du public aux résultats de la recherche s'articule autour des moyens de mettre en œuvre le libre accès, et non pas autour de son avancement.

L'application des principes de libre accès à la production de recherches est complexe, et on peut désormais parler d'un écosystème² du libre accès avec les participants exerçant dans une sphère de secteurs disciplinaires qui possèdent des pratiques et des traditions distinctes en matière d'édition. Cette sphère est en outre couverte par un ensemble d'autres facteurs, parmi lesquels :

- les besoins des économies développées et en développement;
- des systèmes tenant compte des besoins des professeurs et des chercheurs en matière de reconnaissance et de nomination;
- questions de droit d'auteur, de propriété intellectuelle et d'autorisation de publication;
- modèles de financement, LA « vert » vs. LA « or », et LA « gratuit » vs. « libre³ »;
- infrastructures de recherche locales, nationales et internationales;
- systèmes d'édition centralisés plutôt que répartis;
- plateformes logicielles ouvertes plutôt qu'exclusives.

Dans le secteur commercial, les éditeurs commencent à introduire des modèles de soutien qui consistent à monnayer la publication en libre accès avec l'application de frais de publication aux articles en LA pour les auteurs. D'un autre côté, de nombreuses revues indépendantes en LA ou axées sur la communauté se débattent pour trouver des options viables de pérennisation. Tous ces acteurs existent dans le contexte plus vaste des communications savantes.

Les évolutions récentes semblent indiquer que le libre accès fait l'objet d'une grande attention. Début 2012, les mesures proposées dans la Research Works Act (RWA)⁴ des États-Unis pour interdire des mandats de LA aux organismes subventionnaires fédéraux ont suscité de nombreuses réactions

¹ Swan, Alma. Policy Guidelines for the Development and Promotion of Open Access. UNESCO, 2012.

<http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002158/215863e.pdf>.

² Écosystème : Un système biologique composé de tous les organismes qui se retrouvent dans un milieu physique particulier, qui interagissent entre eux et avec le milieu. (Traduction).

³ Le contenu LA « gratuit » est seulement exempt d'obstacles de prix, alors que le contenu en libre accès est exempt d'obstacles de prix, et comporte aussi certains obstacles en matière d'autorisation, tout en permettant une utilisation plus vaste des documents.

<http://www.earlham.edu/~peters/fos/newsletter/08-02-08.htm>, bulletin de SPARC sur le libre accès, n° 124. Peter Suber donne une excellente vue d'ensemble de ces concepts, entre autres pratiques fondamentales de libre accès : <http://www.earlham.edu/~peters/fos/overview.htm>.

⁴ http://fr.wikipedia.org/wiki/Research_Works_Act

virulentes – une pétition⁵ visant à boycotter les revues d'Elsevier, suivie de la pétition en ligne de la Maison-Blanche sur le libre accès⁶. La réaction aussi rapide que critique à l'appui manifesté par les grands éditeurs commerciaux à la RWA a fait que nombre d'entre eux, Elsevier y compris, ont retiré leur appui initial à ce projet de loi. Le Conseil d'administration de l'ABRC a publié une déclaration encourageant tout le monde à signer la pétition de la Maison-Blanche. La RWA a ainsi rapidement disparu des programmes politiques actifs.

En juin 2012, le rapport du Groupe de travail sur l'élargissement de l'accès⁷ aux résultats des travaux de recherche publiés est paru en Grande-Bretagne. Le rapport, plus connu sous le nom de Finch Report, a déclenché une controverse au sujet de sa préférence pour le modèle libre accès « or » par rapport au modèle libre accès « vert ». Le libre accès « or » est fondé sur un modèle traditionnel de publication d'articles de revues dont les coûts sont couverts par les frais de publication de l'article en question, les recettes de publicité, entre autres compensations. Le modèle libre accès « vert » insiste sur l'auto-archivage et l'utilisation d'un dépôt institutionnel. En l'espace d'un mois, le gouvernement britannique annonçait⁸ qu'il acceptait et mettait en œuvre les principales recommandations du Finch Report. Un grand nombre de réactions des organismes nationaux comme le JISC et d'autres groupes ont alimenté le débat actuel autour de l'efficacité des diverses stratégies en matière de LA, la plupart soulignant que l'appui du gouvernement pour l'un ou l'autre modèle était tout simplement prématuré.

On observe par ailleurs un élan international croissant pour l'établissement de politiques nationales en matière de libre accès. Parmi les exemples notoires, on observe des développements en Australie, en Europe et au R.-U. L'Australie par exemple, s'est inscrite en chef de file dans la collaboration nationale pour encourager l'accès libre global aux résultats de la recherche. Une infrastructure nationale concertée a été mise au point à l'appui de cet engagement. Le partenariat comprend les grandes universités de recherche, la National Library of Australia, et APAC (the Australian Partnership for Advanced Computing), dont l'objectif est de créer les systèmes nécessaires pour gérer les données et l'information dans un environnement de recherche et pour augmenter la capacité des chercheurs australiens pour ce faire.

La Commission européenne, le *UK Open Access Implementation Group* et le *Research Councils UK* (RCUK) travaillent aussi de concert à la promotion d'une politique du libre accès aux résultats de recherche. Ces entités viennent de publier des rapports détaillant les progrès réalisés et les possibilités qui existent dans la promotion de mandats nationaux fondés sur le libre accès⁹.

⁵ <http://thecostofknowledge.com/>

⁶ <https://www.whitehouse.gov/petitions/!/petition/require-free-access-over-internet-scientific-journal-articles-arising-taxpayer-funded-research/wDX82FLQ>

⁷ <http://www.researchinfonet.org/publish/finch/>

⁸ <http://news.bis.gov.uk/Press-Releases/Government-to-open-up-publicly-funded-research-67d1d.aspx>

⁹ Commission européenne. *National Open Access and Preservation Policies in Europe*. http://ec.europa.eu/research/science-society/document_library/pdf_06/open-access-report-2011_en.pdf. Ce rapport donne une vue d'ensemble de la façon dont le libre accès évolue dans l'Espace européen de la recherche. Il est fondé sur un sondage mené par l'entremise du Comité Espace européen de la recherche. Il révèle que le libre accès bénéficie de l'appui d'un nombre croissant d'universités, de centres de recherche et d'organismes subventionnaires dans toute l'Europe, et met en lumière la croissance dynamique du libre accès. Il souligne néanmoins que les initiatives et les pratiques nationales demeurent fragmentées, et empêchent ainsi l'Union européenne de libérer son potentiel en matière de recherche et d'innovation.

The UK Open Access Implementation Group a publié le Finch Report : <http://open-access.org.uk/aims>. Celui-ci conclut que dans l'intérêt supérieur de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation au R.-U., et de l'économie de la société britannique, il conviendrait de passer au libre accès pour les résultats publiés à partir des bases de données scientifiques publiques britanniques.

Les bibliothèques ont clairement manifesté leur appui à la publication en LA et se sont révélées parmi ses plus fervents adeptes. Pour les bibliothèques, le libre accès a le potentiel de réduire leur dépendance exclusive sur un marché de l'édition savante dans lequel les prix et les modalités de licence sont déterminés en majeure partie par les éditeurs commerciaux, notamment les grands éditeurs des sociétés savantes, qui subit aussi les fluctuations des taux de change et l'inflation. Le débat autour du financement du LA ne s'est pas encore attelé au problème des budgets de collections à la baisse par rapport à l'augmentation des publications savantes, et en effet, à l'heure actuelle, il est raisonnable de prévoir que le LA devra trouver un autre régime de financement. Compte tenu des réductions gouvernementales dans le financement de l'éducation, des préoccupations au sujet de l'appui financier à la recherche, et de la vitesse à laquelle les sociétés d'édition savante développent des possibilités de monnayer le LA, les bibliothèques ne devraient pas se montrer trop optimistes quant à la possibilité que le libre accès leur apporte un répit budgétaire à court terme. La possibilité de diversifier l'édition savante et d'explorer de nouveaux moyens de diffuser les résultats de la recherche, ainsi que le côté légitime du LA, demeurent des raisons suffisantes pour les bibliothèques de poursuivre leurs activités de promotion du libre accès.

Il importe par ailleurs de tenir compte du rôle évolutif des bibliothèques dans le domaine du LA. De nombreuses bibliothèques ont cessé de se comporter en tant que simples consommateurs, et sont passées de façon proactive à des rôles d'appui à la production pour la publication en LA en offrant un éventail de services de communications savantes – fonds pour les auteurs en LA, parrainage d'initiatives de LA, dépôts locaux, hébergement de revues, entre autres appuis. Ce nouveau rôle permet d'envisager un service plus vaste de communications savantes et d'appuis aux chercheurs.

2. Introduction

Le présent rapport met l'accent sur le rôle que les bibliothèques universitaires et de recherche du Canada peuvent jouer pour promouvoir le libre accès et sur les moyens par lesquels elles peuvent profiter de l'expertise et des appuis déjà manifestés pour le LA, ainsi que des services associés en matière de communication savante. Le Groupe de travail sur le libre accès (GTLA), établi conjointement par le RCDR et l'ABRC, s'est intéressé à ce qui peut être fait pour promouvoir le libre accès afin de mieux soutenir la recherche et l'édition savante canadiennes, et pour tenir compte des divers intérêts des bibliothèques et des établissements membres de l'ABRC et du RCDR. Bien que le public ciblé dans ce rapport soit les membres de l'ABRC et du RCDR, le GTLA espère qu'il sera aussi utile à un public plus vaste de chercheurs, administrateurs et bailleurs de fonds canadiens, dont la mission comprend aussi la promotion de la recherche et des études savantes au Canada.

En mai 2011, RCUK et le Higher Education Funding Council for England (HEFCE) ont annoncé un engagement conjoint envers le libre accès. Leur énoncé public énumère les principes de leur collaboration :

« RCUK et le HEFCE ont l'objectif commun de maintenir et d'accroître la capacité du secteur de la recherche du Royaume-Uni d'entreprendre des activités de recherche d'une qualité de premier plan sur la scène mondiale, et de s'assurer que les résultats importants découlant de cette activité sont les plus accessibles possible, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du milieu des chercheurs. Le libre accès à la recherche publiée appuie cet engagement et, s'il est mis en œuvre à grande échelle, peut bénéficier au secteur de la recherche, à l'éducation supérieure ainsi qu'à l'économie du Royaume-Uni et à la société en général. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de mettre en œuvre le libre accès au moyen de contrats d'édition clairs et de modèles d'affaires viables ainsi qu'en tenant compte des cultures et des pratiques établies en matière de recherche.

Le HEFCE et RCUK travailleront ensemble et avec d'autres organismes intéressés pour appuyer un passage réglementé au libre accès à moyen terme, et font bon accueil aux travaux de l'UK Open Access Implementation Group à l'appui de cet objectif ».

David Willetts, Minister for Universities and Science a annoncé cet engagement dans un discours devant l'Association of British Science Writers, le 24 mai 2011. Pour en savoir plus, veuillez suivre ce lien : http://www.rcuk.ac.uk/media/news/2011news/Pages/110525_1.aspx

Les bibliothèques sont des organisations dignes de confiance sur les campus, et doivent jouer un rôle actif à l'échelle nationale, ainsi qu'institutionnelle autour du débat sur le libre accès. Nombreux sont ceux qui les considèrent comme les acteurs tout indiqués pour diriger les efforts d'appui et de promotion du LA. Il est en effet fondamental que les bibliothèques assoient leur rôle dans ce domaine; c'est l'un des moyens de maintenir et d'intensifier la sensibilisation dans les milieux de la recherche et du financement à l'importance continue du rôle que jouent les bibliothèques pour assurer l'accès aux informations savantes.

L'ABRC et le RCDR sont deux organisations nationales canadiennes. Les membres de l'ABRC sont les 32 plus grandes bibliothèques du Canada, et la mission de l'ABRC est de « renforcer la capacité des bibliothèques de recherche du Canada à associer leurs efforts sur les plans de la recherche et de l'enseignement supérieur, en s'attendant à l'efficacité et à la pérennité de la communication savante, et des politiques publiques pour favoriser la recherche et garantir l'accès le plus large possible à l'information savante¹⁰ ». Les membres du RCDR sont aussi des établissements membres de l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC) (au nombre de 75 à l'heure actuelle), et le RCDR « se consacre à l'enrichissement du contenu numérique pour la recherche universitaire au Canada, principalement à grande échelle pour l'acquisition de contenu et de licences en vue¹¹ ». Le libre accès a des incidences majeures sur les activités de recherche et d'enseignement et il importe que les membres de l'ABRC et du RCDR s'affirment en tant que participants actifs aux initiatives liées au LA. La formation du GTLA est une conséquence directe des plans stratégiques respectifs de l'ABRC et du RCDR qui font tous deux référence à la croissance du LA.

L'ABRC s'est engagée envers le principe du libre accès comme un moyen d'élargir l'accès aux documents de recherche, et a signé la Déclaration de Budapest sur le libre accès ainsi que la Déclaration de Berlin. L'ABRC a déjà rassemblé un vaste éventail d'outils de promotion du LA et autres ressources associées, notamment un outil de promotion du LA¹² dans le cadre de son programme de communications savantes. Ces ressources offrent une vue d'ensemble remarquable du sujet et appuient les initiatives locales.

Le RCDR jouit d'une réputation de longue date en matière de négociation avec les fournisseurs commerciaux au nom de ses membres, et sa licence modèle a constitué le fondement pour veiller à ce que les modalités et les coûts des licences reflètent les intérêts collectifs des bibliothèques universitaires du Canada. La mobilisation autour du LA est un résultat direct de son intérêt principal dans l'élargissement du contenu savant en version numérique pour les bibliothèques canadiennes. Le RCDR a utilisé une partie des fonds qui lui ont été attribués par le projet Synergies, une initiative sur le contenu numérique de la FCI pour numériser le contenu historique unique de l'University of Toronto et de l'University of Alberta, lequel est accessible à tous sur le site Web d'Internet Archive. Depuis 2007, des séances aux assemblées générales annuelles du RCDR sur le LA ainsi que sur des modes d'édition différents ont mobilisé les membres autour du rôle que joue le RCDR dans la promotion du LA. Le RCDR a également participé à des initiatives de LA comme SCOAP3. En 2009, il signait une « déclaration d'intérêt » à l'appui de SCOAP3; le projet est désormais sur le point d'aborder la phase de mise en œuvre. Pour les négociations de licence de 2012, le RCDR a commencé à recueillir de l'information sur les pratiques des fournisseurs de LA.

¹⁰ <http://carl-abrc.ca/fr.html>

¹¹ <http://www.crkn.ca/fr/a-propos-du-rcdr>

¹² <http://carl-abrc.ca/fr/communication-savante/trousse-de-l-abrc-pour-la-promotion-du-libre-acces.html>

Dans le cadre de ses travaux, le GTLA a fondé ses discussions dans le contexte canadien des communications savantes, indépendamment du fait que les chercheurs canadiens traversent les milieux institutionnels, nationaux et internationaux dans leurs recherches, leurs enseignements, leurs publications et autres activités universitaires. Ils sont également ancrés dans un contexte canadien pour les appuis et l'aide financière qu'ils reçoivent. Leurs intérêts en matière de publication sont particulièrement complexes et se recoupent de diverses façons. Ils peuvent travailler étroitement avec des collègues à l'échelle locale ou encore avec des étudiants des cycles supérieurs, s'appuyer sur un financement de la part des organismes subventionnaires nationaux, et ensuite chercher à publier leurs résultats dans une publication internationale prestigieuse. Les scientifiques dépendent presque exclusivement des éditeurs internationaux, non Canadiens¹³. Des sphères importantes des sciences humaines (SHS) travaillent davantage dans le contexte canadien de l'édition pour leurs travaux. Le monde de l'édition au Canada est relativement modeste, et soutenu pour l'essentiel par les universités, les organismes subventionnaires, entre autres initiatives comme l'initiative Synergies subventionnée par la FCI. Ainsi, dans les activités de LA, le groupe a reconnu que les initiatives purement canadiennes et une participation nationale aux développements internationaux étaient tout aussi portantes.

La plupart des recommandations formulées dans ce rapport portent sur des mesures qui exigent un niveau de collaboration ou de promotion dont le succès dépend lourdement d'une entreprise à l'échelle nationale, et d'une expertise déjà présente soit à l'ABRC et/ou au RCDR. Cet accent national n'a pas pour objet d'ignorer ou de diminuer les activités de LA déjà en cours et appuyées à l'échelle institutionnelle locale. Les travaux à l'échelle nationale veilleront à ce que les initiatives locales continuent de s'épanouir.

Le GTLA a été établi conjointement par l'ABRC et le RCDR en vue de faire progresser en collaboration l'étude et la valorisation de modèles durables de libre accès, en tant qu'élément d'un écosystème d'accès au meilleur coût au contenu savant au Canada. Son mandat établit trois grandes réalisations :

1. Examiner les réussites antérieures, les défis à relever et les possibilités qui s'offrent au Canada, de sorte à stimuler l'évolution des modèles de libre accès à même d'élargir la diffusion des résultats de la recherche savante et de réduire le fardeau financier qui pèse sur les bibliothèques et les chercheurs.
2. Tenir compte des compétences spécialisées de l'ABRC et du RCDR en matière de stratégies de développement du libre accès et à élaborer des scénarios d'avenir pour exploiter au mieux ces compétences.
3. Explorer et recommander des méthodes pratiques d'intégration du libre accès dans les accords de contenu, et notamment élaborer des modèles d'accords de licence autorisant le dépôt rapide d'articles publiés dans des archives en libre accès.

La plupart des recommandations formulées dans ce rapport portent sur des mesures qui exigent un niveau de collaboration ou de promotion dont le succès dépendra exclusivement d'une participation à l'échelle nationale, et exigera l'expertise qui est déjà présente au sein de l'ABRC et/ou du RCDR. Cet accent national n'a pas pour objet d'ignorer ou de diminuer les activités de LA déjà entreprises à l'heure

¹³ À l'exception notable des Presses scientifiques du CNRC qui ont brièvement offert leurs publications en LA pour le domaine .ca avec l'aide d'un financement du PSD. Ces Presses sont désormais un organisme « sans but lucratif » indépendant du gouvernement, les subventions d'Éditions Sciences Canada et du LA ont cessé. Leur principal client au Canada est à l'heure actuelle le RCDR.

actuelle et appuyées à l'échelle institutionnelle locale. C'est la dimension nationale qui a besoin d'attention de sorte à veiller à ce que ses initiatives locales continuent de s'épanouir.

Le GTLA a été sensibilisé, grâce au groupe de discussion des professeurs, à l'importance des pratiques institutionnelles et départementales locales, en particulier en ce qui a trait à la promotion et aux politiques en matière de nomination, ainsi qu'à leur influence sur la perception des professeurs et leur appui du LA. Les discussions avec les professeurs et les organismes subventionnaires ont également mis en lumière les points de vue divergents sur le LA dans l'ensemble des disciplines, ce qui traduit l'importance d'adapter l'appui au LA de façon appropriée.

Le GTLA a initialement inclus le LA aux données de recherche dans ses discussions, du fait qu'il s'agissait d'une question pressante et importante¹⁴, mais a établi que compte tenu du temps limité de ses attributions, outre la reconnaissance des enjeux distincts et profondément complexes qui se rapportent à la conservation des données de recherche et à leur accès, il convenait de les laisser de côté. De la même façon, les sujets connexes comme la conversion rétrospective et la préservation numérique ont été jugés hors de portée de ce rapport. À l'inverse, le GTLA s'est intéressé à l'édition savante, en particulier à la recension des revues examinées par les pairs, ainsi qu'aux initiatives Web qui partagent les résultats de la recherche, comme l'illustrent les *Internet Shakespeare Editions for All*¹⁵ et les monographies en libre accès.

L'évolution du libre accès s'est poursuivi bon train pendant l'année écoulée et, estimant que nous en sommes toujours au stade de l'expérimentation de ce concept, le GTLA aimerait encourager cet esprit dans les bibliothèques canadiennes. S'efforcer par exemple, de soutenir les options « or » et « verte » de la publication en libre accès. Le GTLA a également signalé les deux terrains de développement ci-après comme présentant un intérêt particulier et un défi pour les activités de suivi parmi les bibliothèques canadiennes individuelles.

Altmetrics, ou paramètres alternatifs, en tant que référence pour évaluer l'utilisation et les effets de l'édition savante et des autres produits, génère un débat et un intérêt considérables. Cette communauté incorpore les données des médias sociaux et autres sources non traditionnelles et s'intéresse souvent aux mesures d'utilisation à l'échelle des articles. Elle remet en question les mesures établies et ses travaux pourraient éventuellement avoir des retombées majeures sur la mesure des impacts des résultats de la recherche. Ils sont aussi particulièrement intéressants pour l'édition en LA et le développement d'autres sources de financement et de modèles de soutien.

La **crédibilité du libre accès** a été mise à mal récemment du fait que de nombreux éditeurs sont apparus avec tout un éventail de revues en LA assorties d'un modèle de frais de publication des articles. Un certain nombre emploient des campagnes de communication de masse pour encourager les chercheurs à publier chez eux, et la validité de leur processus d'examen par les pairs, de leurs comités de rédaction et autres pratiques d'édition est mise en doute. Cette situation a généré la compilation d'une « liste d'éditeurs de libre accès prédateurs¹⁶ », qui conseille aux auteurs et aux autres d'éviter certains éditeurs et certains titres. Un certain nombre d'éditeurs canadiens apparaissent sur cette liste.

¹⁴ Voir par exemple, Shearer, Kathleen. Note d'information détaillée sur le libre accès aux données de publication et de recherche pour les organismes subventionnaires fédéraux. 2011. <http://www.science.gc.ca/2360F10C-5A7D-4E88-911E-787C201A9F23/OpenAccess.pdf>

¹⁵ <http://internetshakespeare.uvic.ca/Foyer/makingwaves/index.html>

¹⁶ <http://scholarlyoa.com/publishers/>

Le risque est que ces éditeurs génèrent une réaction négative à grande échelle par rapport à l'ensemble du secteur des éditions en LA et rendent plus difficile la publication des titres en LA crédibles. Le *Directory of Open Access Journals* (DOAJ) applique pour sa part divers critères qualitatifs¹⁷ avant d'intégrer un titre dans sa base de données, mais cette mesure n'est pas suffisante à titre d'évaluation qualitative plus précise. L'*Open Access Scholarly Publishers Association* ne s'est pas encore attelée à ce problème.

La question de la crédibilité des éditeurs et de la qualité des revues n'est pas exclusive aux entreprises d'édition en LA, et l'ampleur de ce problème est difficile à évaluer. À ce stade, il incombe aux bibliothécaires de s'informer et de travailler avec les auteurs sur les campus afin de comprendre la meilleure façon de faire le tri parmi les différents éditeurs en LA. Les bibliothécaires peuvent également œuvrer avec les éditeurs en LA pour veiller à une pleine transparence de leurs modèles de prix.

3. Initiatives canadiennes concluantes sur le libre accès

Les milieux de la recherche et des bibliothèques universitaires au Canada peuvent être fiers de leurs accomplissements en matière de LA à ce jour. De nombreuses bibliothèques de l'ABRC et du RCDR offrent déjà une infrastructure, des outils et des services pour encourager l'adhésion aux pratiques de libre accès dans leurs communautés locales de chercheurs. Les initiatives concluantes de LA décrites ci-après ont bénéficié d'un appui marqué de la part des bibliothèques.

Politiques universitaires en matière de libre accès

Les mandats de libre accès ont été transférés à certaines universités canadiennes, souvent avec un appui actif de la part des bibliothèques. L'*Athabasca University Academic Council* a approuvé une politique volontaire de LA en novembre 2006¹⁸. En avril 2010, l'Université Concordia a adopté une résolution à l'échelle de l'établissement sur le libre accès, exigeant que les professeurs et les étudiants chargent leurs œuvres créatives et de recherche sur Spectrum, le dépôt institutionnel de Concordia. D'autres établissements canadiens ont suivi son exemple à l'échelle institutionnelle ou départementale, et ce nombre devrait continuer d'augmenter.

Appui aux publications savantes

Un sondage récent auprès des bibliothèques universitaires canadiennes révèle des taux élevés de participation aux services d'hébergement de revues : « 55 % des 33 répondants offraient déjà des services d'hébergement et un appui connexe, alors que 24 % envisageaient l'offre de tels services¹⁹ ». Ces taux sont donc plus élevés que le taux comparatif déclaré dans une étude comparable menée aux États-Unis²⁰, une différence qui peut être attribuée en partie à l'importance des fonds que la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) verse au projet Synergies pour le développement d'une

¹⁷ <http://www.doaj.org/doi?func=loadTempl&templ=about&uiLanguage=fr>

¹⁸ <http://www2.athabascau.ca/secretariat/policy/research/openaccess.htm>

¹⁹ Morrison, Heather & Owen, Brian. Présentation PowerPoint « Appui aux revues en libre accès au Canada » à l'occasion d'une séance de l'Association canadienne des revues savantes, Congrès 2010 des sciences humaines et sociales (Montréal, Que. juin 2010).

²⁰ Hahn, Research library publishing services: new options for university publishing, mars 2008. 44 % des 80 bibliothèques de l'ARL qui ont répondu au sondage offrent déjà ces services; 21 % en sont rendues à l'étape de la planification.

infrastructure nationale visant à faire évoluer l'édition savante canadienne de l'ère des impressions à celle du numérique²¹.

Le *Centre for Scholarly Communication* de l'University of Calgary est un exemple représentatif des initiatives dignes de mention en cours à l'heure actuelle sur les campus. Le Centre réunit un ensemble complet de services d'édition visant à favoriser la recherche, avec « un point de vue élargi de la création, de l'évaluation, de la diffusion et de la préservation des données de recherche produites par les universitaires²² ». Le Centre s'emploie à mettre au point des solutions durables d'édition électronique, des voies vers le libre accès, la diffusion des collections numériques sous formats multiples, l'encouragement de partenariats et la discussion des tendances et des idées, entre autres solutions de préservation de collections numériques pérennisables.

Coordination des communications savantes

Un certain nombre de nos bibliothèques sont en train de recruter ou ont déjà embauché des bibliothécaires dont la principale responsabilité se rapporte aux communications savantes, au libre accès et au droit d'auteur. Cette tendance fait actuellement l'objet d'une étude de Jane Burpee (University of Guelph) et de Leila Fernandez (York University), appuyée par une subvention de recherche de l'ABRC en 2011.

Carleton University, entre autres établissements, s'est doté d'un Comité des communications savantes, présidé par la bibliothécaire universitaire, ainsi que d'un blogue pour appuyer ses initiatives, et communique d'autres informations au milieu universitaire au sujet des communications savantes²³.

Dépôts institutionnels

Cinquante universités canadiennes, dotées de dépôts institutionnels à l'appui de l'archivage et de l'exposition des publications savantes, figurent dans OpenDOAR (*Directory of Open Access Repositories*). Plus de 80 % des membres de l'ABRC ont mis en place un dépôt institutionnel (DI) sur leur campus²⁴. L'ABRC s'est toujours affichée en tant qu'adepte résolue des DI depuis 2003 et a encouragé leur développement dans les établissements membres. De 2003 à 2011, l'ABRC a appuyé un projet national de « validation de principe » d'un moissonneur de DI comptant 23 bibliothèques participantes, pour tester et confirmer le contenu de leurs dépôts institutionnels locaux et vérifier si celui-ci était exposé de façon appropriée au moissonneur ainsi que dans divers services tiers comme Google Scholar.

Les dépôts institutionnels sont une composante croissante du cycle de vie des communications savantes, et leur développement est important pour la viabilité des efforts de LA « vert ». Les résultats préliminaires d'un projet mené par la *Confederation of Open Access Repositories* (COAR)²⁵, dont l'ABRC est un membre fondateur, semblent suggérer que les stratégies concluantes pour l'alimentation des dépôts en contenu sont celles qui, par exemple, relient les dépôts aux activités d'évaluation de la

²¹ <http://www.synergiescanada.org/>

²² University of Calgary Centre for Scholarly Communication
<http://wcmprod2.ucalgary.ca/scholarlycommunication/files/scholarlycommunication/CSC.pdf>

²³ <http://www.library.carleton.ca/about/projects/scholarly-communications>

²⁴ <http://carl-abrc.ca/fr/communication-savante/depots-institutionnels-canadiens.html>

²⁵ COAR (<http://www.coar-repositories.org/>), lancé en 2009, représente 90 établissements en Europe, Amérique latine, Asie et Amérique du Nord. Sa mission : « Veiller à une meilleure visibilité et une plus vaste application des résultats de la recherche par la voie des réseaux mondiaux de dépôts numériques en libre accès ».

recherche et offrent des outils automatisés ainsi que l'appui du personnel aux activités d'archivage des articles.

Le COAR s'intéresse à l'heure actuelle aux approches à long terme, durables, d'amélioration des taux de dépôt dans les archives, notamment :

- le déroulement des opérations de collecte du contenu pour alimenter les dépôts au fil du temps;
- la dotation en personnel, les plans opérationnels, ou les partenariats sur les campus à long terme qui ont généré de meilleurs taux de dépôts d'articles manuscrits;
- des processus automatisés pour la collecte de contenu;
- d'autres opérations à long terme qui génèrent des niveaux plus élevés de dépôts d'articles.

Créer une masse critique d'articles de recherche déposés demeure un défi; de nombreux établissements utilisent une stratégie à volets multiples pour recruter de façon active le contenu. Les mandats institutionnels en matière de LA ne sont pas suffisants à eux seuls pour garantir des taux de dépôt élevés. On observe un besoin pour un niveau suffisant d'appui de la part des chercheurs relativement à l'importance de déposer du contenu. Le recrutement de contenu par les bibliothèques demande beaucoup de ressources et de temps de la part du personnel ainsi que l'expertise pour réaliser le plein potentiel des dépôts, ce qui fait souvent intervenir un vaste éventail de contenus, notamment des données et des collections numérisées²⁶.

Appui aux plateformes d'édition

L'initiative Synergies, subventionnée par la FCI, a déjà entraîné l'élaboration de l'infrastructure technologique nécessaire – un portail national; des services et un appui à l'édition centralisés (Érudit); ainsi que des plateformes d'édition réparties (Systèmes Open Journal de PKP). En juillet 2012, 207 revues SHS canadiennes (représentant collectivement 129 319 articles) avaient été incorporées dans Synergies. Le contenu – 54 158 thèses et 1 647 comptes rendus de conférence – des dépôts institutionnels universitaires canadiens ont aussi été mentionnés par Synergies²⁷.

Le *Public Knowledge Project* (PKP), un partenariat entre la bibliothèque de la Simon Fraser University, la School of Education de Stanford University, entre autres partenaires²⁸, s'est révélé un acteur clé dans le milieu du libre accès canadien depuis 1998. Le PKP est le logiciel phare des sources en exploitation libre, *Open Journal Systems* (OJS), pour l'appui à la publication des revues. Plus de 14 000 revues utilisent OJS à l'échelle internationale, dont nombre d'entre elles sont en libre accès. OJS est offert gratuitement aux « revues à l'échelle internationale afin de faire de l'édition en libre accès une option viable pour un plus grand nombre de revues, sachant que le libre accès peut augmenter le lectorat des revues ainsi que ses contributions au bien public sur une échelle planétaire²⁹ ».

Le logiciel de production numérique et la plateforme de distribution Érudit représentent un consortium d'édition numérique sans but lucratif financé par trois établissements du Québec : l'Université de

²⁶ Confederation of Open Access Repositories, *Preliminary Report - Sustainable Best Practices for Populating Repositories* [consulté le 24 juillet 2012] <http://www.coar-repositories.org/working-groups/repository-content/preliminary-report-sustainable-best-practices-for-populating-repositories/>

²⁷ <http://www.synergiescanada.org/>

²⁸ Dans le cadre de l'initiative de pérennisation du PKP, les partenaires se sont récemment élargis pour accueillir la California Digital Library, le Conseil des bibliothèques universitaires de l'Ontario, les University of British Columbia Libraries, et la University of Pittsburgh Library.

²⁹ Public Knowledge Project, Open Journal Systems <http://pkp.sfu.ca/?q=ojs>

Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal³⁰. Érudit agrège du contenu en plus de le diffuser et (partiellement) le commercialiser à ses clients institutionnels. C'est le seul consortium canadien qui vend à l'heure actuelle du contenu canadien aux universités canadiennes par l'entremise du RCDR, et aux établissements internationaux par le biais d'abonnements. Érudit comprend à l'heure actuelle 87 revues examinées par les pairs, 20 magazines culturels (présentant des intellectuels et des artistes du Québec et du reste du Canada), des thèses, des comptes rendus, et des dépôts pour d'autres documents comme la littérature grise.

Participation à des initiatives de LA internationales

L'ABRC, ainsi qu'au moins dix-neuf bibliothèques canadiennes, sont membres de *la Scholarly Publishing & Academic Resources Coalition (SPARC)*³¹, une association internationale importante de promotion du LA. Les déclarations de Budapest et de Berlin sont des initiatives internationales visant à reconnaître le libre accès³². L'ABRC, l'Association canadienne des bibliothèques (ACB), la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ), ainsi que les universités d'Athabasca, Calgary, Montréal et Laval ont signé la déclaration de Budapest. La déclaration de Berlin a été signée par l'ABRC et l'ACB, ainsi que par l'Université Concordia et l'Université du Québec à Montréal.

L'ABRC s'est également révélée un participant actif de la *Confederation of Open Access Repositories (COAR)*. Kathleen Shearer, attachée de recherche pour l'ABRC, est à l'heure actuelle la présidente du groupe de travail sur le contenu des dépôts de COAR. En juin 2012, l'University of Toronto est devenue elle aussi membre de COAR dans l'intention de participer au Groupe de travail sur l'interopérabilité des dépôts.

L'Université Concordia a été le premier membre canadien de la Coalition of Open Access Policy Institutions (COAPI) de SPARC. COAPI « a été formée pour échanger de l'information et des expériences et faire connaître les occasions de promouvoir le libre accès mené par les professeurs dans les établissements membres et pour promouvoir le libre accès à l'échelle nationale et internationale³³ ».

Le *Directory of Open Access Journals (DOAJ)* joue un rôle fondamental pour l'accès et la visibilité des revues en libre accès. Il bénéficie du soutien du Conseil des bibliothèques universitaires de l'Ontario (CBUO) et de neuf autres bibliothèques canadiennes.

Fonds pour les auteurs en LA

Les bibliothèques canadiennes sont des figures de proue pour le versement de fonds aux auteurs qui sont disposés à publier leurs écrits en LA. En juin 2012, six des 27 bibliothèques nord-américaines dotées de fonds pour les auteurs se trouvaient au Canada³⁴. Ces bibliothèques ont établi des fonds formels pour couvrir les frais de publication d'articles (FPA) pour la publication en libre accès. D'autres développent ces fonds, ou fournissent un appui aux auteurs qui publient par la voie du LA. Les bibliothèques

³⁰ <http://www.erudit.org/apropos/info.html?lang=fr>

³¹ <http://www.arl.org/sparc/>

³² <http://www.soros.org/openaccess>, <http://oa.mpg.de/berlin-prozess/berliner-erklarung/>

³³ <http://www.arl.org/sparc/about/COAPI/>

³⁴ Eckman, Chuck. "Campus based Open Access Funds: A Clearer Path." Présentation PowerPoint au forum SPARC juin 2012).

canadiennes se sont également jointes au Compact on Open Access Publishing Equity (COPE)³⁵ qui fait la promotion de l'appui institutionnel aux modèles opérationnels en LA.

4. Pérenniser le rôle de chef de file des bibliothèques canadiennes en matière de LA

Au cours de l'année écoulée, le GTLA a réalisé que les enjeux liés au libre accès apparaissaient à un rythme accéléré avec un certain nombre d'exemples internationaux très célèbres mentionnés plus haut. À l'échelle internationale, des groupes comme SPARC et ses filiales géographiques en Europe et au Japon offrent un mécanisme permettant de déceler, de suivre et, le cas échéant, de mobiliser une réponse communautaire collective. L'ABRC en est membre, de même que de nombreuses bibliothèques universitaires membres de l'ABRC. L'ABRC et le « Canada » ont des sièges au sein du Comité directeur de SPARC. L'ABRC et SPARC ont collaboré sur plusieurs initiatives au fil des années. Le Canada n'a pas d'organe national équivalent et s'appuie dans une grande mesure sur SPARC pour fournir les ressources et une orientation.

Le GTLA reconnaît l'importance d'avoir un groupe qui promeut les initiatives de LA canadiennes, en particulier sachant qu'elles doivent tenir compte des politiques nationales et des paramètres juridictionnels afférents. Collectivement, l'ABRC et le RCDR représentent déjà 75 bibliothèques universitaires basées dans les établissements membres de l'AUCC. La collaboration du RCDR avec les quatre consortiums régionaux – CBUA, CREPUQ, CBUO et COPPUL – pour les négociations des licences nationales s'étend aussi pour atteindre de nombreux autres établissements postsecondaires et leurs bibliothèques. Les points forts déjà mentionnés dans ces pages traitent de ces deux organisations nationales – les initiatives de lobbying et de promotion de l'ABRC et la réputation de longue date du RCDR en matière de négociation efficace des accords de licence avec les fournisseurs commerciaux – offrent collectivement l'expertise complète qu'il convient d'assembler dans le cadre d'une telle initiative.

Le GTLA reconnaît que la création d'un nouvel organisme national n'est pas nécessaire. Cependant, un mandat élargi avec une période de temps allongé pour un groupe similaire au GTLA est nécessaire. Ce groupe poursuivrait l'initiative entre l'ABRC et le RCDR, bâtissant sur l'expertise et les connaissances existantes dans ces deux groupes. Cette approche pragmatique minimise les besoins financiers et d'autres ressources pour les membres des deux groupes, tout en assurant le développement d'une stratégie proactive et collaborative sur le LA à l'échelle nationale.

Il importe que ce groupe mette en œuvre une stratégie de « réponse rapide » pour s'atteler aux problèmes liés au LA au fur et à mesure que ceux-ci se présentent, et s'organise de sorte à se tenir au courant des dernières nouvelles dans le domaine pour organiser des interventions immédiates. En outre, le nouveau groupe pourrait établir des liens directs et coordonner des activités avec d'autres groupes nationaux importants comme l'ACB et les consortiums de bibliothèques régionaux. La mission limitée du GTLA l'empêche d'assumer ce rôle.

Recommandation 1 : Qu'un groupe de travail conjoint de l'ABRC et le RCDR crée une stratégie nationale coordonnée sur le LA et que celui-ci soit capable de répondre rapidement et de façon proactive dans un environnement de LA en constante évolution. Ce groupe devrait avoir un mandat élargi avec une période de temps allongé afin d'agir au nom de l'ABRC et du RCDR sur les questions de LA qui touchent

³⁵ <http://oacompact.org>.

les membres de près. Il devrait être chargé de la mise en œuvre de nombre des recommandations qui suivent dans le rapport du GLTA et servir de conduit pour les activités du SPARC au Canada.

Le GTLA a proposé un projet de mandat pour ce nouveau groupe (voir annexe 1). Les membres de ce groupe de projet sur le LA peuvent être choisis parmi les membres de la haute direction et les bibliothécaires qui ont des responsabilités de communication savante dans les bibliothèques participantes. Le groupe proposé aura besoin d'un financement et d'un appui opérationnel de la part de l'ABRC et du RCDR afin de pouvoir exploiter directement et rapidement l'expertise et les relations établies dans les deux groupes parents.

5. Promotion du LA parmi les bibliothèques canadiennes

Les bibliothèques universitaires canadiennes peuvent être fières de leurs accomplissements à ce jour. Le GTLA estime que ces accomplissements peuvent être mis de l'avant dans le cadre de stratégies de promotion dans les milieux des bibliothèques et de la recherche. Les stratégies de promotion portent sur deux éléments : « créer une base d'éléments probants dans l'intérêt supérieur du libre accès, et la faire valoir auprès des décideurs, des bailleurs de fonds et des gestionnaires de la recherche³⁶ ». Les activités de LA sont suffisamment avancées dans les établissements canadiens pour que la promotion ne se limite pas simplement à accroître la sensibilisation, mais davantage à dresser et soutenir des plans d'action visant à promouvoir un programme approprié en matière de LA. Cet effort ferait intervenir la participation de tous les intervenants du milieu de la recherche. Les bibliothécaires universitaires devraient continuer d'assumer un rôle de chef de file de la promotion et de la sensibilisation au libre accès pour faire entendre les problèmes en matière de communication savante. Les cibles en matière de promotion comprennent notamment les suivantes :

- les décideurs, y compris les bailleurs de fonds pour la recherche/les administrateurs universitaires/les décideurs des politiques publiques;
- les chercheurs et les associations universitaires;
- les étudiants à tous les niveaux et leurs associations nationales;
- les éditeurs commerciaux et de sociétés savantes au Canada et leurs associations nationales.

Les professeurs en début de carrière et les étudiants des cycles supérieurs s'inquiètent d'être reconnus parmi leurs pairs, et les questions de promotion et de nomination influent sur leur choix d'édition. « Une évolution culturelle est en train de prendre racine chez les jeunes scientifiques d'aujourd'hui³⁷ » et ce groupe est particulièrement réceptif à la notion générale d'ouverture, notamment aux moyens par lesquels les résultats de la recherche peuvent être diffusés de façon plus efficace.

Dans certains établissements, les bibliothèques perçoivent les étudiants de premier cycle comme un public cible pour les efforts de promotion du libre accès, compte tenu du fait que ces étudiants ont pleinement conscience des coûts de leur éducation et des ressources nécessaires. Les bibliothécaires devraient inclure dans leur vision de ce en quoi consiste l'éducation de premier cycle, une sensibilisation et une mobilisation autour des enjeux liés au libre accès, à l'accès public, aux droits des créateurs et aux questions fondamentales au sujet de l'économie de l'édition universitaire³⁸. Inclure les étudiants de

³⁶ Alma Swan, Lignes directrices des politiques pour le développement et la promotion du libre accès, UNESCO, Secteur de la communication et de l'Information, 2012, p. 42.

³⁷ Swan, p. 42.

³⁸ Stephanie Davis-Kahl, Engaging undergraduates in scholarly communication, College & Research Libraries News, vol. 73, n° 4, avril 2012, p. 212.

premier cycle dans les initiatives de sensibilisation favorise une approche plus holistique et aide à « créer une culture de partage qui influera [positivement] sur le paysage savant à l'avenir³⁹ ».

On compte au moins 30 revues d'étudiants de premier et de troisième cycle au Canada utilisant le logiciel OJS et proposées dans la plateforme nationale Synergies. Le nœud BC Synergies a aidé les associations de rédacteurs de revues d'étudiants à établir un site Web de ressources⁴⁰. Rédiger, réviser et publier les articles sur la recherche fait partie intégrante d'une carrière universitaire réussie. Malgré la difficulté d'extrapoler des chiffres exacts, une estimation conservatrice permettrait de laisser présager que des centaines d'étudiants canadiens des cycles supérieurs développent des compétences universitaires de rédaction et d'édition grâce à leur participation directe à ces revues.

Les activités de la Semaine du libre accès, célébrées internationalement en octobre, sont chose courante dans de nombreuses bibliothèques universitaires canadiennes. Aussi important que semble l'être cet événement annuel, les bibliothèques peuvent tirer parti d'autres possibilités et occasions à l'échelle locale, régionale et internationale. Les employés peuvent incorporer les valeurs de LA dans la culture de l'organisation en organisant des expositions dans leur bibliothèque (virtuelles et physiques), en montant des blogues, des comptes Twitter entre autres outils de marketing pour promouvoir les ressources en libre accès et attirer l'attention sur l'évolution de la question à l'heure actuelle.

Les membres des bibliothèques universitaires du Canada participent de façon très active à un éventail d'initiatives solides de communication savante qui comprennent l'appui au LA. Compte tenu de la distance géographique entre les établissements, ces programmes ont évolué dans un isolement relatif. Le GTLA s'est intéressé à l'établissement de stratégies de communication parmi les collègues canadiens. Il reconnaît la nécessité d'établir une communauté de pratique afin de promouvoir la capacité des bibliothécaires à échanger plus facilement avec les autres leurs succès, les leçons qu'ils ont apprises et leurs difficultés. De cette façon, les efforts canadiens s'inscriront dans la pérennité.

Les efforts du GTLA dans ce domaine ont permis d'organiser trois événements qui ont réuni les bibliothécaires entre autres acteurs pour débattre des communications savantes et du libre accès. Le premier était la première tournée des communications savantes de l'ACRL qui s'est tenue le 25 mai 2012 à l'University of Toronto⁴¹. Quelque 63 participants au total, représentant 18 établissements de tout le pays ont participé. Les débats étaient de tous ordres, allant des nouveaux modes d'édition savante, aux enjeux économiques, en passant par le droit d'auteur et l'ouverture en tant que principe. À la fin de la journée, les participants étaient encouragés à poursuivre le dialogue par différents moyens.

Un autre événement que l'ABRC a parrainé est l'atelier de l'Association canadienne des bibliothèques (ACB) (Ottawa, 2 juin 2012), sur le thème « *Building a Community of Practice for Scholarly Communication: Open Access Advocacy among Canadian Research Library Practitioners* ». Cette séance traitait des bibliothécaires qui souhaitaient s'engager plus avant dans les questions de LA et qui avaient besoin d'améliorer leur compréhension de la complexité de ce concept, afin de pouvoir assumer des rôles de chef de file.

Le troisième événement était un forum d'une demi-journée au congrès annuel de la Fédération canadienne des sciences humaines et sociales (FCSH) (Waterloo, 1^{er} juin 2012), qui visait à explorer les

³⁹ Davis-Kahl, p. 212.

⁴⁰ <http://studenteditors.org/>

⁴¹ <http://guides.library.utoronto.ca/roadshow>. Cet événement a également bénéficié d'un financement de la part de l'ABRC.

possibilités d'établissement d'une communauté de pratique liée au LA, abordée plus loin dans ce rapport.

Le GTLA estime que la promotion est un secteur qui nécessite une attention particulière, et que les organisations comme l'ACB, la FCSH, l'Acfas et Congrès des milieux documentaires constituent autant de lieux pour accueillir les efforts de promotion du LA. On observe aussi un besoin d'approches de la promotion plus systématiques et coordonnées à l'échelle nationale plutôt qu'isolées ou ponctuelles. Les enjeux de LA sont complexes et on s'y attelle plus facilement en tenant compte des besoins institutionnels tout en laissant la porte ouverte à un contexte national et international plus vaste. Les efforts dans ce domaine peuvent être améliorés si les bibliothèques ont la possibilité de travailler ensemble. De la même manière, il conviendrait d'encourager les bibliothécaires à se percevoir comme des figures de proue du LA et à s'engager de façon proactive avec les chercheurs dans le cadre de leurs efforts de promotion.

Recommandation 2 : *Que l'ABRC et le RCDR facilitent la création d'une solide communauté nationale de pratique du LA, jouissant de relations de qualité avec les groupes et consortiums régionaux, en soutenant les événements et communications en personne et virtuels pour les bibliothécaires à l'échelle nationale.*

6. Promotion du LA chez les chercheurs

L'ABRC et le RCDR ne sont pas les seuls organismes nationaux à s'efforcer d'améliorer les stratégies de LA. Les organismes subventionnaires nationaux de la recherche – la FCI, les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) et le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) – commencent à mettre en place des politiques de LA et en sont arrivés à diverses étapes. Ces stratégies varient de l'exigence des IRSC que les articles de recherche soient offerts en libre accès dans les six mois suivant leur publication⁴², à l'appui général du CRSH au principe du LA⁴³. Dans les discussions récentes avec les représentants de ces organismes subventionnaires, le GTLA a découvert qu'ils avaient établi un groupe de travail multiorganismes visant à déterminer la façon d'harmoniser au mieux les politiques de LA et les procédures dans leurs programmes de financement respectifs, avec une date cible provisoire fixée à 2013. Il importe que le milieu des bibliothèques universitaires demeure engagé dans les discussions de ce groupe.

Par ailleurs, la Fédération canadienne des sciences humaines (FCSH) considère activement la façon dont elle pourrait appuyer au mieux le LA – tant dans le cadre d'un programme national que de concert avec ses 81 associations savantes et plus de 85 000 chercheurs, étudiants et praticiens⁴⁴. Tous ces groupes sont très intéressés dans une collaboration avec d'autres organismes nationaux qui représentent collectivement les principaux intervenants, comme les bibliothèques universitaires.

Recommandation 3 : *Que l'ABRC et le RCDR mobilisent les organismes nationaux de subvention de la recherche – SCI, IRSC, CRSNG et CRSH – pour aider ces groupes à formuler et mettre en œuvre des politiques et procédures en matière de LA, avec un accent sur le ou les rôles que les bibliothécaires universitaires pourraient assumer, notamment :*

- *Appui des mandats institutionnels en matière de LA,*

⁴² <http://www.cihr-irsc.gc.ca/f/32005.html>

⁴³ http://www.sshrc-crsh.gc.ca/about-au_sujet/policies-politiques/open_access-libre_acces/index-fra.aspx?

⁴⁴ <http://fedcan.ca/fr/questions/libre-acces>

- *Aide à la préparation de plans de gestion du LA et des données pour les propositions de recherche;*
- *Création d'une infrastructure et d'outils comme les dépôts institutionnels pour assurer un accès permanent aux résultats de la recherche.*

Les discussions que le GTLA a eues avec le groupe de travail des organismes subventionnaires ont ouvert la porte aux membres de l'ABRC et du RCDR pour s'engager plus avant, et il est important que ce dialogue se poursuive, compte tenu du fait que les organismes subventionnaires fédéraux établissent des politiques et des procédures en matière de LA.

Le GTLA a décelé une occasion supplémentaire pour l'ABRC et le RCDR de promouvoir les stratégies de LA en communiquant directement avec les professeurs et les chercheurs à l'occasion de leurs conférences annuelles et réunions de sociétés savantes et en proposant des ateliers liés au LA, entre autres participations à des conférences. Ces événements se prêteraient à un accent plus axé sur les différentes disciplines pour les enjeux et les activités de LA. Les activités de communauté de pratique décrites dans la section qui précède pourraient constituer la base de ces événements, ainsi que les participants qui ont des sujets disciplinaires et de domaine de recherche correspondants. L'ABRC et le RCDR pourraient établir des contacts avec des sociétés savantes appropriées et d'autres groupes universitaires, en plus de coordonner et de faciliter la participation à ces événements.

Recommandation 4 : *Que l'ABRC et le RCDR établissent un programme de promotion du LA qui cible la participation à des conférences annuelles et à des réunions des sociétés savantes d'universitaires et de chercheurs canadiens.*

Le libre accès s'inscrit également à l'intersection d'autres sujets majeurs et enjeux d'intérêt pour les membres de l'ABRC et du RCDR. Au Canada, la législation en matière de droits d'auteur et l'accord récent entre Access Copyright et l'AUCC sont deux thèmes associés à des incidences majeures pour les membres de l'ABRC et du RCDR et le LA. Il importe que le LA soit pris en considération lorsque l'ABRC et le RCDR s'impliquent dans les efforts de promotion et de lobbying sur ces enjeux associés.

Les discussions avec les professeurs révèlent que les décisions individuelles en matière de publication de ces derniers sont influencées *localement* par leurs collègues et leurs politiques universitaires, en particulier pour les professeurs débutants qui s'efforcent d'entrer dans un processus de nomination, et *internationalement* par le besoin de publier dans des revues réputées, qui ont un impact élevé dans leur discipline.

Les comités universitaires de promotion et de nomination se débattent pour évaluer les dernières formes de communications savantes auxquelles ils sont exposés dans leurs dossiers de nomination et de promotion. Établir le suivi des nouvelles formes de communication savante prévoit l'exploration de la façon dont ces modèles sont utilisés dans les comités de promotion et de nomination. Les bibliothèques ont déjà établi leur crédibilité en ce qui a trait au LA et devraient utiliser cette dernière pour étendre leur compréhension du point de vue des professeurs en plus d'explorer divers moyens pour apporter un soutien à ces processus de publication et de nomination.

Recommandation 5 : *Que les représentants des membres de l'ABRC et du RCDR (en général les directeurs de bibliothèque ou leurs délégués) mobilisent à leur échelle les administrateurs et les professeurs de toutes les disciplines et de tous les ordres universitaires pour discuter des questions préoccupantes en matière de LA, notamment :*

- *La façon dont la participation à des initiatives de LA est évaluée à l'heure actuelle par leurs campus, eu égard à la promotion et au mandat, et les lacunes actuelles dans leurs capacités pour ce faire;*
- *Recueillir leurs idées relativement à d'autres mesures qu'ils pourraient préférer voir adoptées à l'avenir eu égard à la promotion et à l'évaluation du mandat pour les formes de recherche en évolution.*

7. Appuyer les initiatives de LA à l'échelle institutionnelle

Les chercheurs, les éditeurs, les bibliothèques et les fondations du monde entier pilotent de nouveaux modèles opérationnels dans un effort visant à établir des modèles économiques durables pour l'édition savante. Mettre au point et proposer des modèles d'appui durables est un aspect fondamental de la façon dont les bibliothèques peuvent établir leur centralité permanente dans la vie universitaire sur leur campus au XXI^e siècle. Il existe différentes occasions pour les organisations de recherche (y compris les bibliothèques) d'établir des régimes de financement à l'appui de l'édition en libre accès. Le climat économique incertain actuel ajoute un degré d'urgence, à savoir le statu quo ou la dégradation, avec des effets similaires sur les budgets des collections des bibliothèques.

Comme l'indiquait la section sur les initiatives de LA des bibliothèques canadiennes, ces dernières assurent un appui important pour le LA dans le cadre d'activités locales à l'appui du développement tant du contenu que des outils ou de l'infrastructure. Il s'agit notamment des agrégateurs de métadonnées, des plateformes de publication de revues, des dépôts institutionnels, et ainsi de suite. Ces initiatives pourraient être appuyées grâce à l'établissement de critères pour la reconnaissance et par l'échange d'informations sur les initiatives locales.

Les budgets des bibliothèques qui, depuis l'émergence des revues numériques et des abonnements à des bases de données à la fin des années 1990, ont été orientés, dans une grande partie, vers l'octroi de licence pour le contenu électronique et pourraient également soutenir l'investissement dans les options de libre accès à la disposition des chercheurs, « dans la droite ligne de la mission de diffusion publique de la recherche de l'université »⁴⁵. Ces investissements en libre accès, y compris les fonds pour les auteurs en LA, devraient être pris en compte dans le cadre d'une stratégie de transition permettant d'apporter aux établissements une plus grande connaissance dans leurs négociations avec les éditeurs. Tout en aidant à équilibrer les tensions qui existent entre le fait de garder les publications universitaires à titre d'entreprise viable (voire profitable), et garantir l'accès aux écrits de recherche selon les moyens les plus rentables possibles, les fonds institutionnels pour les auteurs en LA encouragent l'expérimentation parmi les auteurs et les éditeurs⁴⁶, en assurant le soutien nécessaire pour le modèle « or » du LA.

Les fonds pour les auteurs sont une formidable occasion pour les bibliothécaires de dialoguer avec les chercheurs, par exemple, sur l'échelle des investissements des bibliothèques dans les publications savantes. Comme l'observe Eckman and Weil,

L'objet n'est pas de leur faire changer leur choix d'éditeur, mais plutôt d'accroître leur sensibilisation aux options et incidences liées à l'accès et à la budgétisation viable à plus long terme. Nourrir cette sensibilisation est essentiel, compte tenu du fait qu'une partie du

⁴⁵ Charles D. Eckman and Beth T. Weil, *Institutional Open Access Funds: Now is the Time*, *PLoS Biology*, volume 8, Issue 1, mai 2010.

⁴⁶ Eckman and Weil

dysfonctionnement du paysage actuel des communications savantes est que les auteurs sont protégés (par le biais du modèle d'abonnement institutionnel) des incidences économiques découlant de leurs choix microéconomiques⁴⁷.

Dans le même temps, les notions de paternité d'une œuvre et d'édition savante évoluent rapidement dans l'ère numérique. On constate une émergence de nouveaux modèles d'édition savante dans chaque discipline comportant de nouvelles formes de présentation des résultats universitaires, de nouveaux modes d'interaction avec les œuvres savantes, de nouveaux modèles de diffusion et une tendance croissante vers des modèles qui encouragent le libre flux des échanges d'information au moyen de divers mécanismes de libre accès. L'ARL a parrainé l'étude Ithaka sur les nouveaux modèles d'édition et indique que nombre de ces nouveaux modèles d'édition universitaire prolifèrent sans que les bibliothèques en soient au courant ou les appuient⁴⁸. Au fur et à mesure de l'évolution des modèles savants, les bibliothèques sont manifestement en danger de se retrouver exclues des secteurs émergents et, en même temps, de refuser à nos professeurs le type d'expertise et de services de soutien que les bibliothèques peuvent offrir (p. ex., expertise de recherche, services de préservation et expertise dans les modèles savants).

Nombre des nouveaux modèles d'édition savante ont progressé de la « validation de principe » ou des initiatives fondées sur des projets vers des préoccupations croissantes portant sur les exigences opérationnelles et de pérennisation. Le secteur commercial est arrivé à monnayer l'édition en LA en appliquant des frais à la publication des articles, en utilisant la publicité, entre autres activités de génération de revenus, mais les modèles d'édition universitaire se limitent souvent à une niche et n'ont pas le même potentiel ni la même expérience en matière de production de revenus. Nombre d'entre eux continuent de s'appuyer sur les subventions ou ont mené des campagnes de parrainage ciblées spécifiquement sur les bibliothèques. Quatre exemples canadiens comptent parmi les suivants :

- *Classiques des sciences sociales*, organisées à l'UQAC (Université du Québec à Chicoutimi)⁴⁹;
- *Internet Shakespeare Editions* à l'University of Victoria⁵⁰;
- *Knowledge for All* à l'University of Prince Edward Island⁵¹;
- *Public Knowledge Project* à la Simon Fraser University⁵².

L'expérimentation fait naître un dialogue nécessaire entre les chercheurs, les éditeurs, les bibliothécaires, les administrateurs et les bailleurs de fonds. L'heure est arrivée pour l'expérimentation et l'adoption à grande échelle de fonds et de modèles institutionnels en matière de LA. Il convient par ailleurs de se demander si le mouvement consistant à passer des fonds institutionnels aux fonds de consortiums pour le LA est envisageable – un élément qui pourrait s'ajouter à la variabilité dimensionnelle des initiatives de LA. Une crise économique persistante est une période pendant laquelle les établissements devraient remettre en question les « investissements considérables dans les secteurs

⁴⁷ Eckman and Weil

⁴⁸ Maron, Nancy L. et K. Kirby Smith. Current Models of Digital Scholarly Communication – Résultats d'une investigation menée par Ithaka pour l'Association of Research Libraries : <http://www.arl.org/bm~doc/current-models-report.pdf>

⁴⁹ <http://classiques.uqac.ca/>

⁵⁰ <http://internetshakespeare.uvic.ca/Foyer/makingwaves/index.html>

⁵¹ <http://www.k4all.ca/donate>

⁵² <http://pkp.sfu.ca/sponsorship-program>

des finances et des ressources humaines » que le modèle d'abonnement impose, à l'exclusion de tous les chercheurs non autorisés et par le biais d'obligations de licence et juridiques complexes⁵³.

Recommandation 6 : *Que les représentants des membres de l'ABRC et du RCDR (en général les directeurs de bibliothèque ou leurs délégués) encouragent et appuient l'expérimentation d'une variété d'initiatives de LA et autres activités d'« ouverture » à l'échelle institutionnelle. Les bibliothèques membres pourraient examiner ces exemples : fonds pour les auteurs en LA; infrastructure associée au LA; modèles d'édition des manuels en LA et autres initiatives d'éducation en libre accès; ainsi que des modèles de publication pour les professeurs. Cette expérimentation aurait de meilleures chances d'aboutir si entreprise collectivement à l'échelle des facultés ou des campus afin de favoriser les aides financières en matière d'infrastructure.*

8. Appuyer les initiatives de LA à l'échelle nationale

Un défi collectif pour les membres de l'ABRC et du RCDR concerne l'élaboration d'une stratégie pour s'atteler aux initiatives de LA qui atteignent l'échelle nationale et au-delà, en particulier lorsqu'un appui financier continu constitue un besoin fondamental. L'ABRC et le RCDR n'ont pas les fonds nécessaires pour investir dans ce domaine sans recourir à des consultations multiples et variées parmi les membres et/ou à un engagement financier important de leur part. Cette tâche est rendue encore plus difficile en l'absence de modèles financiers éprouvés pour le nombre croissant de nouvelles initiatives de LA qui souvent n'entrent pas aisément dans les paramètres des budgets de collections, à l'échelle locale comme du consortium.

Nous pouvons saluer les membres de l'ABRC et du RCDR pour leur disposition à appuyer diverses initiatives liées au LA à l'échelle nationale et internationale. Les bibliothèques canadiennes sont des participants actifs au sein des groupes de promotion du LA. De la même manière, elles apportent un appui financier par le biais des abonnements et des parrainages aux initiatives liées au LA comme DOAJ et PKP. Toutefois, on ressent cruellement l'absence d'une approche plus coordonnée et stratégique permettant d'appuyer collectivement les initiatives de LA d'importance appréciable au Canada.

À l'heure actuelle, l'approche la plus expéditive à l'échelle nationale vise à identifier un projet spécifique ou une initiative qui a de fortes chances de générer un fort engagement de la part des membres de l'ABRC et du RCDR, qui pourrait établir des procédures et éventuellement des modèles de financement, et développer des pratiques exemplaires susceptibles d'être appliquées aux autres initiatives qui en valent la peine.

Le GTLA estime que l'heure est venue d'explorer une initiative spécifique de pérennisation du LA à l'échelle nationale qui ferait intervenir une entreprise conjointe et collaborative entre l'ABRC, le RCDR, la FCSH et les organismes subventionnaires fédéraux de la recherche. Dans le cadre de son programme de congrès annuel, la Fédération canadienne des sciences humaines et sociales (FCSH) a tenu une séance d'une demi-journée le 1^{er} juin 2012 visant à explorer l'établissement d'une communauté de pratique associée au LA. Cette séance a généré une belle participation de plus de 60 participants, dont des représentants du secteur canadien de l'édition savante, des sociétés savantes, des bibliothèques, des organismes subventionnaires fédéraux de la recherche, et de plusieurs autres projets liés au LA. La séance a permis de confirmer une compréhension accrue et un intérêt plus marqué dans l'appui du LA, tout en mettant en lumière les hésitations de la part de nombreuses revues SHS canadiennes visant à

⁵³ Eckman and Weil

procéder à la transition d'un modèle d'édition par abonnement des revues imprimées à un modèle d'édition en LA. Les nouveaux modèles de budget pour les revues en LA – frais de publication d'articles, recettes de publicité – semblent mal indiqués ou inappropriés pour la plupart des sociétés savantes canadiennes plus petites.

De nombreux représentants de ressources potentielles qui pourraient appuyer les revues SHS, y compris les sources de financement, étaient présents à cette activité de la SCSH. La SCSH représente collectivement 81 sociétés savantes canadiennes dans le secteur des sciences humaines, notamment l'Association canadienne des revues savantes (ACRS) qui représente de nombreuses revues canadiennes en sciences humaines et sociales, lesquelles ont été adoptées pour la plupart et envisagent l'adoption d'un modèle d'édition en LA. L'ACRS a également élaboré des propositions comme le Consortium des revues canadiennes⁵⁴ pour trouver une solution de financement durable à des participants éventuels, et s'intéresse particulièrement à une collaboration avec le RCDR et les bibliothèques universitaires canadiennes.

Les organismes subventionnaires comme le CRSH versent déjà 1,8 million de dollars par an aux revues SHS canadiennes (un programme sans égal dans le monde); et les bibliothèques de l'ABRC et du RCDR sont responsables d'importants budgets de collections, sans parler des investissements considérables dans les services de communications savantes comme l'hébergement de revues. Il existe certainement un moyen de combiner ces ressources et de réaffecter le financement de sorte à faire migrer les revues SHS canadiennes vers le libre accès, tout en établissant en outre un modèle national de pérennisation du LA – fondé sur la communauté et constituant éventuellement une alternative au modèle émergent de facturation pour la publication des articles dans le secteur commercial.

Recommandation 7 : *Que l'ABRC et le RCDR œuvrent avec la FCSH, la CALJ et le CRSH à l'élaboration d'un modèle national de viabilité du LA pour les revues en sciences humaines publiées au Canada par les sociétés savantes qui sont représentées collectivement par la FCSH et la CALJ.*

Une telle initiative, qui pourrait tout à fait commencer par un projet pilote, reconnaît que les revues SHS canadiennes doivent être soutenues dans un contexte canadien, qu'elles sont souvent publiées sur des petits budgets et qu'elles nécessitent des modèles de pérennisation évolutifs pour les ressources que les universités, les bibliothèques, et les organismes subventionnaires du Canada peuvent exploiter. D'autres collaborateurs canadiens potentiels pourraient comprendre des services d'édition établis comme Érudit et des initiatives proposées comme le Consortium des revues canadiennes. Ce serait, là aussi, une occasion pour le RCDR de discuter avec ses membres de l'appui éventuel aux publications canadiennes en LA sous cette forme, et pour l'ABRC de s'engager plus avant dans des discussions sur l'édition savante au Canada.

Cette recommandation porte sur les sciences humaines parce que les sciences, les technologies et la médecine sont comparativement plus avancées. Les disciplines de SHS se heurtent à des défis particuliers compte tenu de leur accent traditionnel sur des productions imprimées, en particulier des monographies. En outre, nombre de revues SHS conservent des modèles opérationnels qui s'appuient lourdement sur les recettes d'abonnement. L'absence d'un modèle de gestion durable axé sur le libre accès est le problème que nous essayons de régler ici.

⁵⁴ http://www.calj-acrs.ca/docs/express1.4_en.pdf

Le GTLA sait que les bibliothèques n'ont pas toujours les capacités budgétaires nécessaires pour supporter de nouvelles initiatives. Nous devons cependant investir dans le libre accès si nous déterminons qu'il est nécessaire et bénéfique pour la publication savante. Le GTLA estime par ailleurs qu'il est important de maintenir l'attention sur le recensement et l'appui continu d'initiatives stratégiques nationales de LA. Sans engagement de cette nature, il est peu probable que les modèles communautaires pour l'appui du LA se fassent jour. Le secteur commercial s'est déjà montré capable de monnayer des modèles d'appui du LA, mais il n'est pas raisonnable de s'attendre à ce qu'il s'inquiète de toutes les exigences en matière de pérennisation d'un écosystème de LA très complexe. Il n'est pas non plus une solution particulièrement désirable pour le milieu de la recherche, ni pour les bibliothèques et les autres organismes subventionnaires auxquels on pourrait demander de financer ces modèles de LA.

En plus des initiatives spécifiques relevées dans la recommandation 7, il est probable que d'autres possibilités se fassent jour. Certaines des activités actuelles décrites dans ce rapport, notamment les travaux de COAR visant à recenser les stratégies de pérennisation pour les dépôts institutionnels, pourraient générer des initiatives appropriées pour un appui national de la part de l'ABRC et du RCDR. Une partie de la difficulté pour l'ABRC et le RCDR visera à trouver le financement pour appuyer ces possibilités. Les critères suivants pourraient constituer un point de départ pour sélectionner au moins un projet national de LA par an qui serait appuyé collectivement par les membres de l'ABRC et du RCDR :

- Adopté un modèle d'édition en LA, y compris un contenu réorientable et/ou une licence de logiciel de sources en exploitation libre;
- Établi principalement ou complètement au Canada;
- Affilié à au moins une bibliothèque membre ou un établissement membre de l'ABRC ou du RCDR;
- En transition de l'étape projet/lancement au mode opérationnel;
- Possède une infrastructure ou un contenu intéressant pour les bibliothèques ou la communauté plus vaste;
- Non admissible à d'autres sources de financement de la recherche;
- Peu approprié pour une mise sur le marché;
- Les réalisations sont évolutives dans le contexte canadien.

Recommandation 8 : *Que l'ABRC et le RCDR établissent des critères pour sélectionner tous les ans au moins une initiative de LA concluante à prendre en compte à des fins d'aide financière ou autre à l'échelle nationale par le collectif des membres de l'ABRC et du RCDR.*

9. Le RCDR et le libre accès

Il a été demandé au GTLA d'explorer et de recommander des méthodes pratiques d'intégration du LA dans les accords de contenu, un domaine plus précisément du ressort du RCDR. La réalité est telle que de nombreux éditeurs ne résistent plus au LA, mais répondent positivement et développent des modèles visant à monnayer l'édition en LA. L'expertise du RCDR en matière de modalités de licences modèles et de négociation avec les fournisseurs pourrait être exploitée pour veiller à ce que les intérêts des bibliothèques et de leurs milieux universitaires soient préservés sous une forme quelconque pour que le LA prenne forme dans le secteur commercial.

À l'heure actuelle, les membres du RCDR appuient les travaux de leur organisme pour négocier, acquérir, coordonner l'acquisition des ressources électroniques, à l'échelle nationale. Si le RCDR devait s'engager à appuyer et à élaborer des modalités de LA avec ses fournisseurs, ses membres devraient à leur tour s'engager de façon formelle à promouvoir le LA. Il importe que le RCDR, dans le cadre de sa

planification stratégique, s'efforce d'obtenir l'appui de ses membres pour un engagement actif dans des activités de LA définies, étant donné que cet engagement diffère des services généralement financés par les membres du RCDR. D'autres consortiums de bibliothèques s'engagent dans des discussions quant au meilleur moyen de promouvoir l'appui du LA, et il est raisonnable de penser que le RCDR veuille y participer. Sous réserve de l'engagement de ses membres, le RCDR a commencé et devrait continuer ses négociations de licence à l'appui et dans le sens du LA.

À l'échelle internationale, l'expérience de négociation du RCDR fait de cette organisation l'acteur le mieux placé pour encourager les fournisseurs à augmenter leur appui au libre accès et à veiller à ce que celui-ci se manifeste de sorte qu'il soit abordable pour les bibliothèques membres. L'introduction d'un langage particulier dans les accords de licence se reportant au libre accès (p. ex., confirmer l'autorisation de l'auto-archivage) serait une initiative à envisager pour le RCDR.

L'Open Access Agreements and Licenses Task Force du COAR a produit des résultats qui pourraient être utilisés dans le cadre des initiatives du RCDR, étant donné qu'il a pour fonction de « surveiller, évaluer et promouvoir la mise en œuvre d'accords et de licences efficaces de libre accès afin d'améliorer l'accès aux articles de recherche à l'échelle planétaire⁵⁵ ». D'autres groupes ont également mis au point des ressources utiles en matière de formulation dans les licences⁵⁶.

Recommandation 9 : *Que le RCDR obtienne un mandat de ses membres afin d'encourager l'utilisation des modèles d'édition en libre accès. Ceci peut inclure la mobilisation des fournisseurs commerciaux afin d'assurer:*

- *La transparence des tarifs des éditeurs pour la prise en charge du LA, p. ex., information explicite sur la relation entre les frais de publication des articles en LA et les frais d'abonnement;*
- *L'intégration des modalités en matière de LA dans les licences avec les fournisseurs, p. ex., conformité au mandat des organismes subventionnaires en matière de LA, langage spécifique sur les droits d'auteur, utilisation accrue des licences Creative Commons pour les auteurs;*
- *Négociation de frais de publication d'articles en LA plus favorables avec les fournisseurs.*

10. Conclusion

Le GTLA a formulé les recommandations comprises dans le présent rapport afin d'atteindre les objectifs prévus dans son mandat – faire progresser de façon concertée l'étude et la valorisation de modèles durables sur le libre accès, en tant qu'éléments d'un écosystème d'accès au meilleur coût au contenu savant au Canada. Le GTLA souhaitait aussi formuler des recommandations susceptibles d'évoluer de la phase exploratoire à une expérimentation accrue et éventuellement au mode de mise en œuvre. Le besoin d'intervenir rapidement a été souligné par le rythme accéléré des événements au cours de l'année écoulée, comme le mentionne ailleurs ce rapport.

Il est de plus en plus manifeste que le mouvement du libre accès a atteint sa masse critique en capturant l'attention non seulement du milieu universitaire, mais aussi les niveaux les plus élevés du

⁵⁵ <http://www.coar-repositories.org/working-groups/repository-content/licenses-task-force/> La représentante de l'ABRC au sein du COAR est Kathleen Shearer, qui a coprésenté un article intitulé « Licensing Revisited: Open Access Clauses in Practice » à la conférence LIBER, Tartu, Estonie, juin 2012.

⁵⁶ Pour les modalités de licence de l'ARL, voir le débat sur le blogue Author Rights Model Licensing Language resource blog : <http://authorrights.wordpress.com>, ou la licence NESLI, qui comporte également un langage particulier.

gouvernement et des organismes subventionnaires nationaux. Au Canada, les organismes de financement des Trois conseils examinent à l'heure actuelle la façon dont ils pourraient harmoniser et rendre opérationnelles leurs politiques respectives en matière de libre accès. Nous approchons d'une jonction critique pour les initiatives de libre accès dans tout le pays et il est fondamental que les intérêts des bibliothèques universitaires canadiennes et des milieux qu'elles servent soient bien représentés et appuyés dans ces efforts. Les bibliothèques doivent se préparer à faire face aux exigences financières liées à la pérennisation du libre accès, de concert avec les organismes subventionnaires et les établissements partenaires.

Dans ce contexte, le GTLA estime que la continuation d'un groupe conjoint ABRC-RCDR pour diriger de façon coordonnée les activités canadiennes de libre accès est fondamentale. Il constituerait un mécanisme de mise en œuvre de nombre des recommandations formulées dans le présent rapport, qui toutes ont pour objet de promouvoir le libre accès tant à l'échelle nationale que locale au Canada. Il constituerait aussi un mécanisme, en particulier à l'échelle nationale, permettant de travailler directement avec d'autres intervenants clés comme les organismes subventionnaires, les autres organismes gouvernementaux et les sociétés savantes.

Le GTLA a été particulièrement impressionné par le nombre de programmes et d'accomplissements réalisés par les bibliothèques canadiennes universitaires dans le contexte du LA. Les programmes et les services locaux fleurissent et il est possible de citer des initiatives canadiennes qui ont atteint la scène nationale et internationale en matière de promotion du LA. Nous justifions une expertise, de ressources et de visions collectives pour aider à faire du libre accès une réalité pour le milieu postsecondaire canadien.

Annexe 1 : Initiative ABRC-RCDR sur le libre accès : Projet de mandat

Initiative ABRC-RCDR sur le libre accès Mandat

Contexte :

Cette initiative, élaborée dans le cadre d'une collaboration entre l'ABRC et le RCDR en vue de s'atteler à leurs intérêts communs dans le libre accès, est inspirée de leurs plans stratégiques respectifs. En 2011, l'ABRC et le RCDR ont établi un groupe de travail conjoint sur le libre accès, et la présente initiative est l'une des principales recommandations découlant du rapport du groupe. Elle est essentielle pour la coordination des contributions canadiennes au libre accès parmi les membres de l'ABRC et du RCDR, ainsi que pour l'établissement d'un rôle de chef de file et d'orientation dans les activités de LA qui reflètent les intérêts des membres de l'ABRC et du RCDR.

Objectif :

Prendre la direction de la coordination canadienne dans un environnement en constante évolution pour les questions de LA qui intéressent les membres de l'ABRC et du RCDR.

Répondre de façon active aux évolutions dans le domaine du LA, veiller à une réponse rapide et à une anticipation des évolutions nationales et internationales qui découlent des activités parmi les associations, les gouvernements, les organismes de recherche et les éditeurs.

Sonder les membres et obtenir la contribution de l'ABRC et du RCDR afin de veiller à ce que le groupe fonctionne dans l'intérêt supérieur des membres.

Mesures :

Mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport du GTLA.

Établissement de liens directs avec les autres groupes de bibliothèque canadiens, notamment l'ACB et les consortiums régionaux, autour des activités de LA.

Œuvrer avec SPARC par l'entremise de la représentante de l'ABRC siégeant au Conseil de SPARC pour faire progresser les initiatives de LA intéressant particulièrement les membres du RCDR et de l'ABRC.

Mettre au point des moyens pour suivre et promouvoir l'évolution du LA au Canada. Il conviendrait pour ce faire de déceler et de faire connaître les pratiques exemplaires en la matière, ou d'œuvrer avec la communauté canadienne des adeptes du LA à la mise au point de références pour les accomplissements locaux en matière de LA, par le biais des réseaux d'information existants, dans la mesure du possible.

Communiquer et collaborer avec les organismes subventionnaires, les autres organisations et organismes canadiens, ainsi que les projets de LA individuels au Canada et à l'étranger, en vue de veiller à ce que les développements en matière de LA reflètent les intérêts des membres.

Explorer les efforts de LA déployés à l'échelle internationale pour déterminer si on peut les appliquer au Canada.

Composition :

Agent à temps partiel (détachement ou poste rémunéré)

Quatre à six bibliothécaires nommés sur une base paritaire par le CCS de l'ABRC et le Conseil du RCDR, parmi les membres de l'ABRC et du RCDR, des administrateurs supérieurs ou des bibliothécaires qui œuvrent dans le domaine des communications savantes, du libre accès, ou qui justifient d'une expérience considérable dans ces secteurs.

Un représentant de l'ABRC au sein du Conseil de SPARC.

Un membre du Conseil du RCDR.

Membres bibliothécaires désignés pour illustrer l'équilibre entre la diversité des membres au sein de l'ABRC et du RCDR, à l'image des affiliations régionales et organisationnelles.

Des membres associés peuvent être nommés par le groupe au besoin, pour des projets spécifiques.

Processus de nomination :

Les membres, y compris l'agent, sont nommés sur une base paritaire par le CCS de l'ABRC et le Conseil d'administration du RCDR.

Le président du groupe est choisi au sein des membres, et le poste fait l'objet d'une révision chaque année.

L'agent de projet est un nouveau poste annoncé, basé à l'ABRC ou au RCDR, ou advenant un détachement, dans l'établissement membre concerné.

Structures de responsabilisation et de communication :

Prendre la direction et agir au nom du CCS de l'ABRC et du Conseil d'administration du RCDR.

Le président communique à chaque organisation les activités du groupe.

Les directeurs généraux de l'ABRC et du RCDR, ainsi que les présidents de l'ABRC et du Comité exécutif du RCDR sont habilités à participer aux activités du groupe, sans toutefois avoir un droit de vote.

D'autres membres du personnel de l'ABRC et du RCDR peuvent, selon le jugement du groupe, participer aux réunions et agir à titre de personnes-ressources, selon le besoin.

Les procès-verbaux et les rapports du groupe ne sont pas confidentiels.

Politiques financières et administratives :

L'agent occupe un poste rémunéré à temps partiel.

Les dépenses liées aux déplacements pour les membres du groupe sont remboursées conformément aux politiques de l'ABRC et du RCDR.

Les membres du groupe respectent les politiques de gouvernance et organisationnelles approuvées par l'ABRC et le Conseil du RCDR, y compris le code de conduite et les politiques en matière de conflit d'intérêts.

L'appui financier et opérationnel est assuré par l'ABRC et le RCDR.

Calendrier :

L'initiative sera financée sur une période de trois ans, au terme de laquelle elle fera l'objet d'une évaluation visant à déterminer son rôle continu.

Les membres sont nommés pour un mandat de deux ou trois ans.

Annexe 2 : Échéancier du Groupe de travail ABRC-RCDR sur le libre accès

Mai 2011 : Tom Hickerson (University of Calgary et président de l'ABRC) et Martha Whitehead (Queen's University) ont dirigé la création du groupe ABRC/RCDR sur le libre accès. Brian Owen (bibliothécaire universitaire adjoint – Systèmes et traitement, Simon Fraser University Library), a accepté de présider le groupe de travail. Le Conseil d'administration de l'Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC) et le conseil d'administration du Réseau canadien de documentation pour la recherche (RCDR) ont élaboré et apporté la touche finale au mandat du groupe de travail ABRC/RCDR sur le libre accès (GTLA).

Juillet/août 2011 : L'ABRC et le RCDR ont approché les membres des établissements répartis dans tout le pays pour siéger au sein du GTLA, à savoir :

Brian Owen (président) – Simon Fraser University
Jonathan Blay – Dalhousie University (départements de pharmacologie, de pathologie et de biologie)
Maureen Clapperton – École des Hautes Études commerciales, Université de Montréal
Jocelyn Godolphin – Université Concordia
Julie Hannaford – University of Toronto
Joy Kirchner – University of British Columbia
Andrew Waller – University of Calgary
Monica Ward – RCDR
Diego Argáez (secrétaire) – ABRC

Depuis le début de son mandat, le GTLA a tenu des téléconférences fréquentes visant à établir l'étendue de ses attributions : à savoir mettre en lumière les accomplissements du Canada dans le domaine du libre accès au cours de la décennie écoulée et proposer des stratégies visant à promouvoir la participation et l'opérationnalisation des pratiques et des modèles opérationnels de LA.

Octobre 2011 : Brian Owen a attiré beaucoup de monde à une séance qui s'est tenue pendant la réunion d'automne du RCDR de 2011, en vue de solliciter des commentaires sur le mandat du groupe de travail. Rassemblant les expertises de divers bibliothécaires chevronnés sur la question du développement des collections, des négociations de licence de contenu et du libre accès, sous l'égide de l'ABRC et du RCDR. Cette initiative a été jugée opportune.

Les membres du groupe ont signalé les cinq secteurs suivants afin d'aider à étoffer les documents qui constitueront éventuellement le rapport final et les recommandations : stratégies, promotion, pratiques institutionnelles, politiques et droit d'auteur, financement et pérennisation.

Mars 2012 : Dans le but d'obtenir de plus amples commentaires essentiels de la part des chercheurs, le GTLA a organisé un petit groupe de discussion par téléconférence. Des chercheurs de diverses unités ont participé :

Elena Razlogova, Département d'histoire, Université Concordia
Bob Gibbs, directeur, Jackman Humanities Institute, University of Toronto
Wyeth Wasserman, Department of Medical Genetics, University of British Columbia
Delia Dumitrica, Department of Communication and Culture, University of Calgary

Tanis Fenton, Department of Community Health Services, University of Calgary
Cory Toth, Hotchkiss Brain Institute, University of Calgary
John Willinsky, directeur, Public Knowledge Project & Khosla Family Professor of Education,
Stanford University

Tous se sont entendus pour établir que les travaux du GTLA constituaient une initiative opportune et importante. Deux commentaires en particulier sont ressortis de la conversation : à l'échelle nationale, l'appui des organismes subventionnaires fédéraux de la recherche est particulièrement important pour promouvoir le LA au Canada et les bibliothécaires doivent continuer d'apporter leur appui et d'adapter leurs informations aux différents groupes de professeurs.

Mai/juin 2012 : Le groupe de travail a confirmé l'existence de certains chevauchements ainsi que des rôles complémentaires entre les bibliothèques et les bailleurs de fonds pour la recherche, lors de cette conférence téléphonique avec le Groupe de travail des trois conseils qui œuvre sur la création d'une politique harmonisée sur le libre accès :

CRSNG : Monique Zaloum (présidente du groupe de travail), conseillère principale en politiques,
Division des politiques et relations internationales
CRSH : Sylvie Paquette, gestionnaire, Politique et affaires internationales
IRSC : Kiera Keown, conseillère principale, Direction de l'application des connaissances
FCI (observateur) : Philippe-Olivier Giroux, agent de programmes, Fonds des leaders
CRSH : Thérèse de Groote, conseillère principale en politiques

Le groupe de travail a contribué à la planification de trois séances de promotion particulièrement concluantes au sujet du libre accès : la tournée des communications savantes de l'ACRL organisée par l'University of Toronto, une séance coorganisée par la FCSH et le GTLA pendant le congrès à Waterloo, représentant divers milieux d'intervenants (organismes subventionnaires, chercheurs, bibliothèques, éditeurs, etc.), et une séance ciblée sur les bibliothécaires universitaires à l'occasion du congrès annuel de l'Association canadienne des bibliothèques à Ottawa.

Juillet/août 2012 : Deux tournées de révision entreprises : la première invitait un petit nombre de réviseurs :

Gerald Beasley, bibliothécaire universitaire, Université Concordia
Donna Bourne-Tyson, bibliothécaire universitaire, Dalhousie University
Deb de Bruijn, directrice générale, Réseau canadien de documentation pour la recherche
Margaret Grove, bibliothécaire universitaire, Brock University
Margaret Haines, bibliothécaire universitaire, Carleton University
Chuck Eckman, bibliothécaire universitaire et directeur des services de bibliothèque, Simon Fraser University
Martha Whitehead, bibliothécaire universitaire, Queen's University
Brent Roe, directeur général, Association des bibliothèques de recherche du Canada

La deuxième faisait intervenir le Comité des communications savantes de l'ABRC et le Conseil d'administration du RCDR. Les retours obtenus de ces deux rondes de révisions ont éclairé un certain nombre d'activités en la matière.

Septembre 2012 : Le Groupe de travail ABRC / RCDR sur le libre accès a présenté son rapport et ses recommandations aux deux conseils d'administration de l'ABRC et du RCDR.

Annexe 3 : Groupe de travail conjoint RCDR-ABRC sur le libre accès

Groupe de travail conjoint ABRC-RCDR sur le libre accès Mandat et mode de fonctionnement

Approbation :

Conseil d'administration du RCDR, le 1^{er} avril 2011

Conseil d'administration de l'ABRC, le 3 mai 2011

Contexte

Au Canada, comme sur la scène internationale, l'intérêt et la dynamique en faveur du libre accès aux résultats de la recherche financée par les deniers publics sont manifestes et s'expriment de multiples manières : mandats universitaires, dépôts institutionnels, stratégies d'organismes subventionnaires, programmes de financement pour les auteurs publiant dans des revues en libre accès, archives disciplinaires ou publications en libre accès à l'initiative de revues canadiennes ou de presses universitaires. L'accès public aux résultats de recherche peut en effet encourager le développement technique et rendre des services à tous les Canadiens. Le libre accès est un sujet que partagent l'ABRC et le RCDR, deux organismes qui se sont fixés des objectifs et pris des mesures dans le cadre de leurs plans stratégiques actuels :

Plan stratégique 2010-2012 de l'ABRC

L'ABRC encouragera les chercheurs à archiver leurs travaux dans des archives numériques et poussera les universités et les conseils subventionnaires nationaux à adopter des mandats sur le libre accès. Elle fera l'examen et la promotion de modèles commerciaux durables pour l'édition savante en libre accès.

Plan stratégique du RCDR 2010-2012

Le RCDR travaillera avec des créateurs de contenus et des éditeurs sur des pratiques exemplaires, des nouveaux modèles économiques d'accès, ainsi que des modes d'édition différents qui permettent d'offrir des contenus numériques, élargis et diversifiés.

Objectif

L'objectif du groupe de travail sur le libre accès (GTLA) est d'œuvrer ensemble pour faire progresser l'étude et la valorisation de modèles durables sur le libre accès et contribuer ainsi à mettre en place au Canada un écosystème rentable d'accès au contenu savant.

Mesures

1. Examiner les réussites antérieures, les défis à relever et les possibilités qui s'offrent au Canada, de façon à stimuler la mise au point de modèles de libre accès à même d'élargir la diffusion des résultats de la recherche savante et de réduire le fardeau financier qui pèse sur les bibliothèques et les chercheurs.
2. Tenir compte des compétences spécialisées de l'ABRC et du RCDR en matière de stratégies de développement du libre accès et élaborer des scénarios d'avenir pour exploiter au mieux ces compétences.
3. Explorer et recommander des méthodes pratiques d'intégration du libre accès dans les accords de contenu, dont l'élaboration de modèles de contrats de licence autorisant le dépôt rapide d'articles publiés dans des archives en libre accès.

Membres

- Six bibliothécaires nommés sur une base paritaire par le Comité de la communication savante de l'ABRC (CCS) et par le Conseil d'administration du RCDR et provenant des membres de l'ABRC et du RCDR; ces personnes offriront des compétences en ce qui a trait aux initiatives en faveur du libre accès et seront représentatives de la diversité des régions et de la taille des établissements. L'une d'elles œuvrera au sein du Comité de négociation du RCDR. Au moins trois d'entre elles seront issues de bibliothèques membres de l'ABRC et au moins l'une d'elles d'un établissement membre du RCDR n'ayant pas de bibliothèque membre de l'ABRC.
- Une personne non bibliothécaire, titulaire d'un poste académique dans une université canadienne, nommée sur une base paritaire par le RCDR et l'ABRC et dont la participation sera soutenue conjointement.
- Pour faciliter l'établissement de rapports du groupe de travail à l'ABRC et au RCDR, le président sera membre des deux organisations.

Les directeurs généraux de l'ABRC et du RCDR, ainsi que les présidents de l'ABRC et du Comité exécutif du RCDR sont habilités à participer à toutes les réunions du GTLA, sans toutefois disposer de droit de vote. D'autres membres du personnel de l'ABRC peuvent, le cas échéant, participer aux réunions en vue d'apporter leur contribution, leur participation se faisant à la discrétion du président du GTLA et après consultation de directeurs généraux.

Mode de nomination

- Les membres, y compris le président, sont nommés sur une base paritaire par le CCS de l'ABRC et le Conseil d'administration du RCDR.

Structure de responsabilisation et communications

- Le GTLA rend compte au CCS de l'ABRC et au Conseil d'administration du RCDR.
- Le président du GTLA rend compte de ses activités aux deux organismes et leur adresse selon les cas des recommandations écrites.
- Les procès-verbaux et les rapports du GTLA n'ont pas un caractère confidentiel, à moins que le GTLA n'en décide autrement.

Politiques financières et administratives

- Les membres du GTLA ne sont pas rémunérés.
- Les dépenses liées aux déplacements et aux réunions et qui sont occasionnées par les membres du GTLA leur sont remboursées conformément aux politiques de l'ABRC et du RCDR.
- Les membres du GTLA se conforment aux politiques organisationnelles et de gouvernance qu'ont approuvées les conseils d'administration de l'ABRC et du RCDR, notamment le code d'éthique et les politiques en matière de conflit d'intérêts.
- Dans la mesure du possible, les débats du GTLA se tiendront par téléconférence.

Calendrier

- Les travaux du GTLA débuteront en juin 2011, à la suite des réunions des Conseils d'administration de l'ABRC et du RCDR prévues au printemps.

- Un rapport provisoire assorti de recommandations sera remis au Conseil d'administration du RCDR et au CCS de l'ABRC en mai/juin 2012.
- Le rapport et les recommandations modifiées seront soumis à l'approbation des Conseils d'administration de l'ABRC et du RCDR en juillet/août 2012.
- Le rapport final sera distribué aux membres du RCDR et l'ABRC avant la tenue de l'assemblée générale annuelle du RCDR prévue en septembre 2012.